



Organisation des Nations
Unies pour l'Alimentation
et l'Agriculture

DFID

Department for
International
Development



**Programme pour des Moyens d'Existence Durables
dans la Pêche (PMEDP) en Afrique de l'Ouest
(GCP/INT/735/UK)**

Contribution socio-économique de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire

GOLE BI Golé Guillaume

Economiste
Direction de la Conjoncture
et de la Prévision Economiques

KOFFI Kouassi Jean de Dieu

Statisticien
Institut National de la Statistique

DADI Sérikpa Guillaume

Ingénieur Halieute
Direction des Productions Halieutiques

Abidjan, Juin 2005

SOMMAIRE

AVANT PROPOS..... 4

Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche artisanale

RESUME	5
INTRODUCTION	7
<u>CHAPITRE 1: ORGANISATION DE LA FILIERE PÊCHE</u>	8
I – POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE	8
1.1- <i>Caractéristiques générales de l'hydrographie de la Côte d'Ivoire.....</i>	8
1.2- <i>Ressources halieutiques, dispositifs réglementaires et politiques d'appui à la filière</i>	10
1.2.1 – Les ressources du plateau continental.....	10
1.2.2 – Les ressources du complexe lagunaire	10
1.2.3 – Les ressources des eaux continentales.....	11
1.2.4 – Dispositifs réglementaires	11
1.2.5 – Politique d'appui à la filière pêche.....	12
1.2.6 – Pêche et appuis budgétaires.....	13
1.2.6.1 – Projets réalisés dans le secteur.....	13
1.2.6.2 – Projet en cours d'exécution	14
1.2.6.3 – Projets nouveaux en attente de financement.....	14
II – LES ACTIVITES DE LA FILIERE PECHE	15
2.1- <i>L'activité de pêche industrielle.....</i>	15
2.2- <i>L' activité de pêche artisanale.....</i>	15
2.2.1 – La pêche maritime et lagunaire.....	15
2.2.2 – La pêche en eaux continentales	17
2.3- <i>L' activité de commercialisation des produits de pêche</i>	17
<u>CHAPITRE 2: CADRES METHODOLOGIQUES D'EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA PÊCHE A L'ECONOMIE NATIONALE</u>	20
I – METHODE D'EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA PECHE SELON LES COMPTES DE LA NATION	20
1-1 <i>La pêche dans les comptes de la nation selon le SCN 68.....</i>	20
1-2 <i>La pêche dans les comptes de la nation selon le SCN 93.....</i>	21
1.3 - <i>Procédure actuelle de la comptabilisation de la pêche selon le SCN 93</i>	22
1.3.1 – Branche 006000 "Pêche maritime et continentale".....	22
1.3.2 – Branche 008002"industrie du poisson et des produits de pêche"	22
1.3.3 – Branche 031004" ventes au détail"	23
1.3.4 – Contribution de la pêche au PIB avec le SCN 93.....	23
1.3.5 – Les investissements dans la pêche.....	24
1.3.6 –Les exportations et les importations	25
1.4- <i>Analyse critique des comptes sur la pêche dans les comptes nationaux.</i>	25
II- METHODE D'EVALUATION DE LA PECHE SELON LE GUIDE DU PMEDP	26
2.1. – <i>Evaluation de la sécurité alimentaire.....</i>	26
2.1.1 – La production domestique	26
2.1.2 – L'exportation et l'importation	26
2.1.3- La disponibilité apparente et la consommation par habitant	27
2.2 – <i>Evaluation des emplois.....</i>	27
2.3 – <i>Contribution de la pêche à la richesse nationale et locale.....</i>	27
2.3.1- La valeur ajoutée à la production	28
2.3.2- Valeur ajoutée à la valorisation.....	28
2.3.3.- Valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais	28
2.3.4- Valeur ajoutée à la commercialisation du poisson transformé	29
2.3.5- Contribution absolue	29
2.3.6- Contribution relative	29
2.3.7- Le solde commercial	29
2.3.8- L'investissement	29
2.4 – <i>Contribution de la pêche aux finances publiques et locales.....</i>	30
2.4.1- Les finances de l'Etat.....	30
2.4.2- Les finances locales.....	30

2.5- Contribution de la pêche à la viabilité sociale.....	31
CHAPITRE 3: APPLICATION DE LA METHODOLOGIE DU PMEDP A LA PÊCHE	
IVOIRIENNE.....	32
I – L'APPROCHE DE LA MPMEDP ET PECHE NATIONALE.....	32
1.1 – Pêche et sécurité alimentaire	32
1.2 – Pêche et création d'emplois.....	33
1.3 – Pêche et création de richesse nationale	34
1.4 – Pêche et viabilité sociale	36
1.5 - Pêche et recettes de l'Etat	36
II – L'APPROCHE DE LA MPMEDP ET PECHE ARTISANALE	37
2.1 – Pêche artisanale et sécurité alimentaire	38
2.2 – Pêche artisanale et création d'emplois.....	38
2.3 – Pêche artisanale et création de richesse	38
2.4 – Pêche artisanale et recettes publiques	41
2.5 – Pêche artisanale et viabilité sociale	41
III – ANALYSE CRITIQUE DE L'EVALUATION ET RECOMMANDATIONS	41
3.1- Etat de rapprochement des cadres méthodologiques d'évaluation	41
3.2 – Analyse critique de l'évaluation selon la MPMEDP	42
3.2.1 – Insuffisance de variables renseignées et incohérence des données.....	42
3.2.2 – limites dans la méthode de collecte des données.....	42
3.3 – <i>Recommandations et suggestions</i>	42
3.3.1 – Recyclage aux nouvelles techniques de suivi-évaluation de la filière pêche.....	42
3.3.2 – Appui au renforcement de moyens humains et financiers	43
3.3.3 – Appui au renforcement de moyens matériels.	43
3.3.4 – Réalisation d'études complémentaires	43
CONCLUSION	44
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	47

AVANT PROPOS

L'étude "**Contribution socio-économique de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire**" a fait l'objet d'un accord de services personnels entre l'équipe de Recherche et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Cet accord a été approuvé par l'Institut National de la Statistique (INS), la Direction des Productions Halieutiques (DPH) et la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (DCPE) qui constituent les employeurs des membres de l'équipe de Recherche.

Le présent rapport dissémine les principaux résultats obtenus de l'investigation de l'équipe de Recherche comprenant un Maroéconomiste issu de la DCPE, un Ingénieur Halieute de la DPH et un Statisticien chargé de la comptabilité nationale à l'INS.

Toute l'équipe adresse ses sincères remerciements aux personnes ressources des services décentralisés du Ministère en charge de la gestion des ressources halieutiques pour l'accueil, la mise à disposition des documentations, la parfaite connaissance du terrain et les échanges fructueux qui lui a été donné de partager. Une mention spéciale est attribuée à l'ensemble des opérateurs du secteur de la pêche pour leur étroite collaboration et leur forte contribution lors des missions sur les sites échantillonnés.

Les principaux objectifs assignés à cette étude sont:

- Evaluer la contribution économique et sociale de la pêche;
- Développer la synergie entre la Direction des Productions Halieutiques et l'Institut National de la Statistique, structure chargée d'élaborer les comptes nationaux;
- Formuler des propositions en vue d'améliorer le guide méthodologique proposé par le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP) pour évaluer la contribution économique et sociale de la pêche aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté.

RESUME

Du cadre méthodologique (que nous appelons "MPMEDP") proposé par le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP), il ressort cinq grands aspects dans l'évaluation et l'analyse de la contribution socio-économique de la pêche dans son ensemble et de la pêche artisanale en particulier: La sécurité alimentaire, l'apport en emploi, la contribution à la création et à l'accroissement de la richesse nationale et locale, l'apport aux finances publiques et locales et la viabilité sociale.

Au regard des principaux objectifs assignés à cette étude (à savoir: évaluer la contribution économique et sociale de la pêche, développer la synergie entre la Direction des Productions Halieutiques et l'Institut National de la Statistique, et formuler des propositions en vue d'améliorer le guide méthodologique proposé par le PMEDP pour évaluer la contribution économique et sociale de la pêche aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté), la tâche de l'équipe de recherche a consisté à faire un état des données statistiques disponibles, à proposer une procédure d'analyse des variables afférentes à ce cadre et, tout en faisant un rapprochement à la procédure qui a cours au sein de la comptabilité nationale, à envisager au besoin, une amélioration du cadre méthodologique du PMEDP et celui des comptes nationaux.

Le renseignement des variables a consisté à collecter et à traiter les informations et données statistiques existantes sur les variables intermédiaires qui ont servi de base au calcul des valeurs des indicateurs fondamentaux structurant le cadre de référence recommandé par la MPMEDP. La technique de la collecte des données a consisté, d'une part, au recensement des données faisant déjà l'objet de relevé et d'autre part, à la consolidation des données. Le traitement des données a consisté d'abord à construire une base de données sur la technique du croisé dynamique, à renseigner ensuite la base et enfin, à mettre en évidence les variations, les tendances et les évolutions des variables caractéristiques sur la période 1990-2002.

De l'analyse des résultats, il ressort que l'activité de pêche en Côte d'Ivoire s'est toujours inscrite dans un processus d'intégration et d'harmonisation avec les ressortissants d'autres Etats africains et singulièrement des Etats de l'Afrique de l'Ouest voisins à la Côte d'Ivoire. La signature des accords de pêche et l'entrée en vigueur des agréments de pêche ont été des étapes majeures dans ce processus. Les statistiques tenues principalement par l'INS et la DPH connaissent quelques insuffisances dans leur régularité et leur concordance.

Le développement de l'activité de pêche est fortement tributaire de la tenue de l'économie globale et subit, avec quasiment la même intensité, les différents chocs politico-économiques. La pêche nationale est donc effectivement imbriquée à l'économie nationale sur laquelle elle exerce une certaine influence. Mais cette imbrication occupe encore une place relativement faible bien que la pêche regorge de réelles potentialités et qu'elle constitue une source certaine en protéine animale d'origine aquatique.

Sur la période 1990-2002 sous observation, les données disponibles sur l'activité de pêche nationale font montre d'un recul de la production, d'un tassement des importations et d'un accroissement des exportations. En conséquence, la disponibilité apparente ressort en repli de 1,89% en rythme moyen annuel. De même, la baisse conjuguée de la production et du pouvoir d'achat a engendré un fort reflux de la consommation *per capita*. La contribution de la filière pêche aux recettes fiscales ressort insuffisante.

En revanche, l'apport de la filière pêche en terme de création d'emploi et de richesse semble appréciable. L'emploi dans la filière s'est, en effet, relativement bien tenu en rythme moyen annuel de 9,43%. De même, bien que faiblement intégrée (-3,82%), la filière a surtout connu une contribution absolue en progression de 3,35% en rythme moyen annuel.

Dans la filière pêche ivoirienne, la branche pêche artisanale apparaît de loin la plus importante et la plus active. Les données disponibles montrent qu'elle exerce un effet modéré sur l'activité économique dans son ensemble, mais beaucoup plus remarquable sur les unités économiques de la filière pêche en particulier.

La contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire connaît un léger tassement de 0,25% sur la période sous observation. L'apport de la branche pêche artisanale à la création de la richesse nationale se chiffre à 59,2 milliards en 1990 contre 76,5 milliards en 2002, soit une progression moyenne annuelle de 2%.

Cet apport reste plutôt faible pour corriger le fort effet de disjonction (-5,08%) observé sur la période. Cependant, la pêche artisanale conserve son rôle moteur de la filière pêche. Cette branche affiche également un fort taux de croissance d'investissement (7,55%) passant de 1 milliard en 1990 à 2,6 milliards en 2002.

Le rapprochement des deux approches (comptabilité nationale et MPMEDP) d'évaluations de la contribution de la pêche fait montre d'une phase de divergence et d'une phase de convergence dans les résultats. La comptabilité nationale issue du SCN 68 en vigueur jusqu'en 1996 ne prenait en compte que la seule activité de production liée à la pêche. En conséquence, sur la période 1992-1995, la contribution de la pêche à la création de la richesse nationale ne ressort qu'à seulement 0,60% en moyenne contre 2,31% au regard du guide du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche.

En revanche, l'intégration effective de toutes les activités liées à la pêche dans les comptes nationaux issus du SCN 93 a permis d'améliorer l'évaluation de la contribution de la pêche à la création et l'accroissement de la richesse nationale. Ainsi, sur la période 1997-1999, les comptes nationaux font-ils ressortir la contribution au PIB de la pêche dans son ensemble et de la pêche artisanale en particulier respectivement à 1,56% et 0,86% contre 1,52% et 0,79% selon le cadre de la MPMEDP. Cette sensible convergence atteste une amélioration progressive des comptes nationaux sur la pêche.

Toutefois, la parfaite connaissance de la contribution économique et sociale du secteur de la pêche reste encore confrontée à un certain nombre de difficultés liées notamment à l'absence de relevés et donc de données sur les indicateurs de la viabilité sociale et sur l'autoconsommation ainsi qu'à l'insuffisance de statistiques sur l'apport aux finances publiques. Cette situation se pose avec beaucoup plus d'acuité si l'on s'interroge sur la contribution de la pêche artisanale.

Au regard de ces insuffisances, la principale recommandation se résume en un réel appui matériel, humain et financier à même d'asseoir une base statistique complète, régulière, exhaustive et crédible pour une meilleure opérationnalisation du guide du PMEDP. En occurrence, l'appui matériel et financier de la FAO est notablement attendu de la part de l'ensemble des opérateurs de la filière.

INTRODUCTION

Très peu de place est faite à la pêche dans la réflexion sur les questions de contributions socio-économiques. Et pourtant la pêche joue un rôle fondamental dans l'alimentation de nombreux peuples à travers le monde et un rôle non moins important dans la création de l'emploi, de la richesse nationale et locale, dans le financement du budget des Etats et des collectivités locales et dans la viabilité sociale.

Les produits halieutiques ont une très haute valeur nutritive. En effet, ils contiennent entre 15 et 20% des protéines (en poids) et ont une valeur biologique comparable à celles d'autres produits d'origine animale tels que la viande et le lait. Par ailleurs, le poisson fournit plusieurs éléments nutritifs parmi lesquels des acides aminés, des vitamines A et D trouvées surtout dans le foie et les vitamines B.

Aussi, Les produits halieutiques représentent-ils une source exceptionnelle d'éléments minéraux (calcium, phosphore et fer) et d'autres oligo-éléments notamment l'iode (chez le poisson de mer) et le fluor. Leur teneur en matière grasse, très variable, peut atteindre 20% chez certains poissons gras. Or, l'huile de poisson qui a une teneur élevée en acides gras poly-insaturés présente un intérêt particulier pour l'alimentation humaine, car empêchant l'élévation du taux de cholestérol dans le sang. Le produit halieutique constitue ainsi une bonne source d'éléments nutritifs et un élément précieux pour combattre la malnutrition protéino-énergétique.

A de tels produits de très grande utilité, devraient correspondre une valeur économique et sociale d'envergure. Les produits halieutiques devraient donc faire l'objet d'analyse économique en terme de coûts/avantages, de coûts d'opportunité, de frontière de possibilité de production ou d'optimalité, en somme, une analyse économique des produits halieutiques devrait inspirer la réflexion scientifique. Mais malencontreusement, ce vaste champ de la connaissance de la valeur socio-économique des ressources halieutiques reste encore méconnu de tous et même des opérateurs du secteur parce que non suffisamment défriché.

En Côte d'Ivoire, comme dans tous les autres pays d'Afrique occidentale dont les économies restent fortement dépendantes du secteur primaire et donc tributaires des péripéties des marchés internationaux, le secteur de la pêche reste mal connu et sa contribution au développement de l'économie est nettement en deçà des attentes. Ce constat peu reluisant montre que l'impératif d'une croissance forte, soutenue et équilibrée, condition indispensable pour un développement durable passe également par la redynamisation des activités du secteur des pêches. Ce secteur dont la particularité est d'assurer la sécurité alimentaire des populations pourrait en effet constituer une source plausible de création d'emplois, de richesse nationale et locale, de contribution aux finances publiques et locale et de viabilité sociale.

C'est dans cet optique que cette étude a été initiée par le PMEDP dans le cadre du Projet pilote 1 portant sur la cogestion en pêche continentale couvrant le Burkina Faso (lacs Bagré et Kompienga), la Côte d'Ivoire (lac Kossou) le Mali (lac Sélingué) et le Ghana (lac Volta). L'objectif est d'améliorer la connaissance de l'importance de la filière pêche dans le développement national à travers l'évaluation de sa contribution économique et sociale aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, cette étude vise à renforcer les compétences et connaissances des départements des pêches par la production et l'analyse de l'information sur le rôle de la pêche artisanale dans le développement national et la réduction de la pauvreté.

ORGANISATION DE LA FILIERE PÊCHE

L'activité dans la filière pêche ivoirienne reste cristallisée autour d'une hydrographie vaste et riche en ressources halieutiques au potentiel exploitable, d'une pêche diversifiée, d'une politique d'appui hardie, mais d'une réglementation insuffisante.

La Côte d'Ivoire, du fait de son ouverture sur l'océan atlantique dispose de grands types d'espaces hydrographiques susceptibles de servir de support à une production de poissons et de crustacés par la pêche et l'aquaculture.

La haute mer favorise principalement la pêche industrielle. Les disponibilités offertes par les eaux intérieures sont surtout dues aux lacs des barrages où se développe une pêche principalement artisanale porteuse d'emplois. Les eaux douces, les fleuves et rivières de petite et moyenne importance n'offrent qu'une possibilité limitée et dispersée pour la production piscicole.

I – Politique de développement de la filière

1.1- Caractéristiques générales de l'hydrographie de la Côte d'Ivoire

Pays côtier situé dans le Golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire s'étend sur 322 643 km² entre le Mali et le Burkina Faso au Nord, la Guinée et le Libéria à l'Ouest, le Ghana à l'Est et l'Océan atlantique au Sud.

Du point de vue climatique, la zone côtière est soumise au régime équatorial de transition comprenant 4 saisons: (i) une grande saison des pluies d'avril à juillet; (ii) une petite saison sèche de juillet à septembre; (iii) une petite saison des pluies de septembre à novembre et (iv) une grande saison sèche de décembre à mars.

Le système hydrographique de la Côte d'Ivoire comprend de grands fleuves, de petits fleuves, des espaces lagunaires et maritimes. Les grands fleuves (le Cavally, le Bandama, le Sassandra, le Comoé) proviennent des régions sahéliennes, tandis que les petits fleuves (le Tabou, le San Pédro, le Bolo, etc.) sont d'origine forestière.

Dans la partie occidentale, du fait de leur faible débit (inférieur à 400 m³/s), la plupart des cours d'eau ne franchit pas les cordons littoraux. Ils inondent ainsi les bas fonds, créant de vastes zones marécageuses et n'arrivent à l'océan qu'épisodiquement lors des crues, à l'exception du Cavally (600 m³/s) et du Bandama (575 m³/s) qui sont seul suffisamment puissant pour maintenir une embouchure permanente.

Les rivières dites côtières suivent le rythme des précipitations locales à la différence des grands fleuves sahéliens qui, eux suivent le rythme des précipitations des zones de savane. Leur crue annuelle coïncide avec la petite saison des pluies de la côte au mois de novembre.

De Fresco vers l'est, tous les cours d'eau débouchent sur les lagunes qui communiquent avec la mer par la passe de Grand-Lahou en lagune Grand-Lahou, le canal de Vridi en lagune Ebrié et la colonne d'Assinie en lagune Aby.

L'espace lagunaire ivoirien couvre une superficie totale de 118 200 ha (1200 km²) dont 42 600 ha pour Aby, 56 600 ha pour Ebrié et 19 000 ha pour Grand-Lahou. Ces lagunes subissent toutes le climat de la zone côtière.

Ainsi, d'Ouest en Est, on distingue, reliés entre eux par des canaux, les systèmes lagunaires Grand-Lahou, Ebrié et Aby-Tendo-Ehy. L'ensemble s'étend sur plus de 260 km. La Côte d'Ivoire partage le système Aby-Tendo-Ehy avec le Ghana.

La façade maritime ivoirienne s'étend sur 550 km. Excepté quelques secteurs rocheux et falaises dans l'Ouest, le front marin est caractérisé par une côte basse et sablonneuse. Les cordons sableux de la partie orientale isolent l'océan des ensembles lagunaires.

Le plateau continental est étroit et long de 10 à 35 miles entre Abidjan et Sassandra pour une superficie de 12 000 km². Peu accidenté dans son ensemble, il présente une pente régulière jusqu'à l'isobathe des 120 mètres où cette dernière s'accroît.

Sur une distance importante, se présentent des bancs rocheux parallèles à la côte entre les isobathes de 55 et 100 mètres et des affleurements rocheux dans la partie occidentale du plateau entre 0 et 5 mètres.

Le reste du plateau continental comprend des fonds meubles vaseux, sableux et vaso-sableux associés à des débris organiques (FAO, 1991). La zone économique exclusive a une superficie de 204 600 km² pour 200 miles.

La pluviométrie varie annuellement de 1 400 à 2 500 mm. Sur la partie occidentale, les alizés du Sud-ouest dominant fortement; ce qui, en raison de l'orientation de la ligne du rivage, crée des conditions favorables à l'apparition d'un upwelling.

La zone marine subit quatre saisons: deux saisons froides et deux saisons chaudes. La petite saison froide (fin décembre – début janvier) se caractérise par une résurgence d'eau océanique froide (24-25°C) et salée (salinité supérieure à 35 pour mille). En grande saison froide (juillet – octobre), l'espace maritime ivoirien est affecté par un fort upwelling avec une intensité maximale située dans l'espace ghanéen. La salinité des eaux marines côtières est d'environ 35 pour mille et la température de l'eau est inférieure à 23°C.

Pendant la grande saison chaude (mars – mai), les eaux océaniques provenant du large s'installent devant la Côte d'Ivoire. Leur température oscille entre 27 et 28°C pour une salinité proche de 35 pour mille. En petite saison chaude (novembre – décembre), les eaux ghanéennes chaudes d'environ 28°C et dessalées (salinité inférieure à 35 pour mille) recouvrent l'upwelling.

Pendant les saisons froides, les upwellings amènent en surface des eaux riches en sels nutritifs susceptibles de développer des productions phytoplanctoniques et zooplanctoniques importantes.

La productivité de l'écosystème est donc fortement influencée par l'intensité de ces upwellings saisonniers dont le régime semble être intensifié au cours de ces dernières années (Bard et al, 1995). La productivité est renforcée par les apports terrigènes des fleuves en période de crue (Binet, 1983 cité par Moustapha et al 1997).

1.2- Ressources halieutiques, dispositifs réglementaires et politiques d'appui à la filière

1.2.1 – Les ressources du plateau continental

Les ressources halieutiques du plateau continental ivoirien sont constituées essentiellement de petits pélagiques côtiers dont l'abondance est directement liée aux upwellings saisonniers. Leur disponibilité est très sensible aux variations hydroclimatiques. Pour cela, ces espèces sont qualifiées d'instables. Elles comprennent principalement les sardinelles (*Sardinella aurita* et *S. maderensis*), le pelon ou friture (*Brachydeuterus auritus*), et accessoirement les maquereaux, les anchois, les chinchards et autres clupéidés et carangidés.

D'après le Centre de Recherches Océanologiques (CRO), l'état des stocks des petits pélagiques est bon; cela est la conséquence de l'amélioration des conditions hydroclimatiques depuis la décennie 80. Ces ressources étant instables donc sujettes à des fluctuations brusques, le CRO recommande une stratégie d'exploitation maximale immédiate ou « groping strategy » (Bard et al, 1995).

Selon une typologie des peuplements démersaux établie grâce à des campagnes de chalutage sur le plateau continental de la Côte d'Ivoire au cours des années 80 (Caverivière, 1982), on distingue des ressources démersales composées :

- d'espèces des fonds meubles dont les composantes les plus rencontrées appartiennent à la communauté des Sparidae et Sciaenidae de Longhurst : *Pseudotolithus spp.*, *Polydactylus quadrifilis*, *Galeoides decadactylus*, *Pomadasys jubelini*, *Penaeus notialis*, *Sparus*, *Dentex*, *Pagellus*, etc. ;
- d'espèces de fonds rocheux appartenant à la communauté des Lutjanidae (mérus, carpes rouges), et également des langoustes et cigales ;
- d'espèces du talus et de pente ; la pêche des espèces appartenant à ces deux communautés est faible. Seule le requin chagrin *Centrophorus granulosus* est exploité de façon artisanale.

Après les perturbations causées par l'invasion des balistes (*Balistes capriscus*) au cours des années 70 et la disparition, depuis 1985, de cette espèce sans intérêt commercial, les ressources démersales ivoiriennes semblent actuellement en bon état (Bard et al. 1995) malgré l'absence d'une évaluation précise.

1.2.2 – Les ressources du complexe lagunaire

En raison de leur situation entre mers et continents, les lagunes sont des zones de transition entre ces deux milieux. Ils reçoivent tout autant l'influence de l'un comme de l'autre. Ce sont des zones de haute productivité alimentées par les apports continentaux riches en nutriments, ce qui favorise un développement planctonique considérable, propice aux espèces ichthyologiques pélagiques et planctophages comme *Ethmalosa fimbriata*.

Ce lien direct entre la production primaire et le stock d'ethmaloses fait qu'il n'existe aucune structure tampon importante pour atténuer la dépendance de la taille du stock vis-à-vis des fluctuations de la production primaire (Doucet et al., 1985). Dans les zones sous influence marine, la biomasse benthique l'emporte sur la biomasse pélagique.

Du point de vue halieutique, on y rencontre des crustacées (stade juvénile *Penaeus notialis*) et les espèces de poissons prédateurs benthophages (se nourrissant de polychètes, de crustacés,

de mollusques, etc) ou piscivores. Parmi ces espèces on peut citer *Pomadasys jubelini*, *Chrysichthys spp*, *Arius Gambiansis*, *Pseudotolithus elongatus*.

L'abondance trophique des milieux lagunaires leur confère un rôle éminemment important comme zone de prédilection de frayères et de nurseries pour de nombreuses espèces exploitées dans les activités halieutiques. Les lagunes ivoiriennes sont connues pour leur richesse spécifique. Albaret (1993) dénombre en lagune Ebrié 153 espèces exploitées dans les activités halieutiques.

1.2.3 – Les ressources des eaux continentales

Le réseau d'eau douce ivoirien est important et représente environ 1,5% de la Superficie du pays (Anoh 1995). L'empoissonnement de ce réseau amorcé depuis les années 60 a connu un véritable succès de peuplement. En l'occurrence, l'introduction du tilapia (*Oreochromis niloticus*) et de l'hétérotis (*Heterotis niloticus*) a été une réussite. Ces deux espèces font désormais partie du peloton de tête, sur le plan pondéral, des espèces des barrages de Buyo et Kossou.

Les contributions des principales espèces dans ces deux lacs sont les suivantes: **Kossou:** tilapia (59%), hétérotis (16%), mâchoiron (6%). **Buyo:** tilapia (47%), hétérotis (18%), mâchoiron (20%) (BNETD, 2003).

En dehors du tilapia, de l'hétérotis et du mâchoiron, les autres espèces des eaux continentales rencontrées dans les retenues d'eau et petits barrages du Nord de la Côte d'Ivoire appartiennent aux familles suivantes: les Mormyridae avec *Mormyrus spp* et *Marcusenius spp*; les Characidae avec *Brycinus spp*. (Sardine); les Cyprinidae avec *Labeo senegalensis*, *Barbus ablaves*, *Raimas senegalensis*; les Clariidae avec *Clarias anguillaris* et *Heterobranchus longifilis* (silure); et les Centropomidae avec *Lates niloticus* (capitaine).

Toutefois, depuis 1984 persiste sur le lac d'Ayamé une prolifération de *Tilapia Sarotherodon melanotheron*; un poisson à faible croissance au détriment de *Oreochromis niloticus*. Cette situation alarmante, dont les raisons restent indéterminées, est ressentie aujourd'hui par les opérateurs comme une véritable catastrophe économique.

1.2.4 – Dispositifs réglementaires

L'Etat a conçu et adopté un certain nombre de lois et textes réglementaires régissant l'exploitation des ressources dans les eaux intérieures. Bien qu'insuffisants, ces textes définissent un certain cadre à l'exercice de la pêche continentale en Côte d'Ivoire.

Cependant, pour la pêche maritime et lagunaire, des lacunes importantes sont notées. Les textes d'application de la loi 86-478 du 1^{er} juillet 1986 ne sont toujours pas élaborés, ce qui crée un vide juridique dans la mesure où les textes antérieurs sont censés être abrogés.

Des efforts de réglementation ont été réalisés sur le plan de la commercialisation des produits halieutiques. Les différents textes fixent les conditions d'exercice des professions touchant au commerce des denrées animales et d'origine animale destinées à la consommation humaine (décret 93-312 du 11 mars 1993).

La Direction des Productions Halieutiques, anciennement Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP) ne dispose pas de service spécialisé pour la mise en œuvre des mesures

appropriées d'aménagement des pêches. Les nombreux problèmes qui ont découlé des importants changements intervenus dans les pêches lagunaires au cours des deux décennies 1960-1970 et 1970-1980 ont amené les autorités à changer de politique en matière d'exploitation des ressources halieutiques lagunaires.

Dans le passé, les autorités coutumières (chefs de villages) exerçaient une forme non officielle mais reconnue d'aménagement. Par la suite, cette forme d'aménagement s'est révélée être parfois incapable de résoudre avec souplesse certains conflits aigus entre villages de pêcheurs ou entre tenants de modes de pêche concurrents. En effet, il a été impossible de contenir le développement de l'effort de pêche des sennes de manière à éviter une surexploitation des stocks et des conflits violents.

En juillet 1995, un séminaire sur l'aménagement des pêches en lagune Aby-Tendo-Ehy a regroupé tous les acteurs (pêcheurs, administration des pêches, autorités administratives et coutumières, organisations internationales, chercheurs, représentants de plusieurs ministères, etc.) suite à des déconvenues.

Les recommandations issues du séminaire ont porté sur les maillages, la longueur des sennes, les réserves, la saison de pêche, la lutte contre l'utilisation des pesticides, la promotion des pêcheurs nationaux, les licences de pêche et l'environnement.

Sur la période 1996-1998, la DPH a bénéficié de l'assistance de la FAO pour la révision de la législation en matière de pêche sur la base de l'expérience de la lagune Aby. Un Bureau d'études juridiques a été mis en place. Cette révision a consisté à la mise en place d'un projet de loi non encore adopté par l'Assemblée Nationale.

1.2.5 – Politique d'appui à la filière pêche

Le principal objectif à long terme formulé par la Côte d'Ivoire, dans le secteur de la pêche, a été d'approvisionner le marché national en produits halieutiques. La création d'emplois et de revenus pour les communautés de pêcheurs, ainsi que la réduction des importations de poisson étaient les objectifs secondaires. Au cours des années 1980, avec l'intensification des conflits dans les lagunes, le principal objectif de l'aménagement est devenu l'élimination des conflits.

La politique actuelle des pêches en Côte d'Ivoire s'insère dans le cadre du Plan Directeur de Développement Agricole PDDA (1992-2015) conçu par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales. Trois objectifs généraux sont assignés aux différents secteurs de l'agriculture et des ressources animales (DAP, 1996) : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, (ii) la recherche de sécurité alimentaire et (iii) la diversification des exportations et des sources de revenus des exploitations agricoles.

En l'occurrence, il a été assigné spécifiquement au secteur des pêches, l'exploitation rationnelle de toutes les potentialités halieutiques et la valorisation optimale des plans d'eau pour le développement des pêches maritimes et lagunaires, ainsi que de l'aquaculture.

En d'autres termes, pour le gouvernement ivoirien, il faut réussir, à moyen terme, à fournir à moindres frais des protéines animales d'origine aquatique à toute la population et à combler le déficit en poisson que le pays connaît actuellement. Il faudrait également améliorer et équilibrer le niveau de consommation à partir des énormes potentialités en eaux continentales avec l'adhésion totale et dynamique des populations.

La nouvelle stratégie élaborée par les pouvoirs publics pour atteindre les objectifs du PDDA est basée sur l'organisation et la formation des professionnels, ainsi que sur l'émergence de dynamismes locaux. L'Etat se propose de créer un climat favorable au retour des jeunes à la terre et à l'initiative privée. Trois actions principales sont prévues pour la pêche artisanale :

- amélioration des conditions matérielles de travail des pêcheurs et d'écoulement de leurs produits ;
- augmentation du nombre de pêcheurs nationaux et formation de ces derniers ;
- appui à l'organisation de la filière et aux organisations professionnelles.

La politique de désengagement de l'Etat s'est principalement traduite dans le secteur par la rétrocession des infrastructures frigorifiques du port de pêche de San-Pédro à une société privée.

1.2.6 – Pêche et appuis budgétaires

Le gouvernement ivoirien a initié différents projets de développement visant à promouvoir et à organiser les activités de pêche. Au cours de ces douze dernières années, plus 15 milliards de F CFA ont été consacrés au secteur à raison de 52% pour la pêche et le reste pour les projets aquacoles et particulièrement piscicoles.

Si certains projets de développement ont connu une exécution effective, d'autres sont en cours et certains autres en attente d'exécution. L'analyse des données disponibles sur les dépenses publiques sur la période 1990-2002 met en évidence l'effort de l'Etat dans le secteur.

1.2.6.1 – Projets réalisés dans le secteur

Les projets de développement de la pêche artisanale maritime dans le sud-ouest et de la pêche artisanale sur le lac de Buyo se sont déroulés sur la période 1981-1995 et ont été financés conjointement par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE devenue Caisse Française de Développement: CFD) à hauteur de 1,4 milliards de F CFA.

Ces Projets ont permis la mise en place d'infrastructures indispensables à toute activité de pêche : centres d'encadrement à Sassandra, San Pédro, Grand-Béréby, Tabou, Soubré et Buyo ; installations frigorifiques à San-Pédro ; atelier de réparation de moteurs hors bord dans toutes les localités, débarcadère, marché de poisson et centre de formation à Buyo.

Le projet de construction et d'équipement d'un laboratoire de contrôle des produits de la pêche à Abidjan en 1991 a été exécuté grâce à un don d'un montant de 512 millions de F CFA du Gouvernement japonais.

Le projet de construction d'embarcations de pêche artisanale en fibres de verre dans le sud-ouest a bénéficié d'un financement d'une valeur de 152 millions de F CFA dont 140 millions du FAC sur la période 1991-1993. L'objectif principal était d'améliorer les pirogues de type ghanéen. Il a permis la réalisation de 5 prototypes de 8 à 14 m.

La deuxième phase a consisté à fabriquer une série de 40 unités dans un premier temps et à mettre en place un fonds de garantie et de bonification pour l'acquisition de ces embarcations. Ces dernières devraient être cédées en priorité aux pêcheurs pris individuellement ou regroupés au sein de coopératives.

Sur la période 1985-1995 un projet de viabilisation de la lagune Aby a pris forme. Ce projet a permis notamment, sur un financement de 1,9 milliards de FCFA dont 1,0 milliard pour le FIDA, de réaliser des infrastructures (débarcadères, puits, marchés, etc.), de mettre en place un plan d'aménagement opérationnel, et rendre des comités villageois opérationnels.

Un don du Gouvernement du Japon a permis de mettre en œuvre le projet de construction d'un port secondaire à San Pédro (rénovation du port) entre 1996 et 1997 d'une valeur de 7 milliards de FCFA. Deux chambres froides d'une capacité de 100 m³ chacune et deux machines à glace de 10t/jour chacune sont installées. Un quai en béton muni d'échelles de débarquement et d'anneaux d'amarrage permet l'accès des pirogues aux infrastructures. Un treuil à main d'une capacité de 5 tonnes de traction a été installé en haut d'un plan incliné pour faciliter la mise à sec des pirogues.

1.2.6.2 – Projet en cours d'exécution

Actuellement, le projet de cogestion en pêche continentale (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali) qui s'inscrit dans le Programme pour des Moyens d'Existence durables dans la Pêche (PMEDP) du Royaume Uni à l'assistance de 25 pays africains est en expérimentation.

En effet, depuis 1999, le projet de cogestion en pêche continentale dans le cadre du PMEDP sur financement (20 milliards de F CFA) du Département pour le Développement International du Royaume Uni (DFID) connaît un début d'exécution. L'objectif principal vise l'éradication de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs.

Le bilan à mi-parcours fait état de l'installation et d'un début d'équipement des unités de coordinations nationales ainsi que la mise en place d'un petit projet communautaire et d'un projet pilote qui intervient sur le lac Kossou. Son financement est estimé à 380 millions et s'étend sur trois (03) ans : 2004, 2005 et 2006.

1.2.6.3 – Projets nouveaux en attente de financement

Trois projets ont été identifiés par l'Administration des pêches mais le financement n'est pas encore acquis pour leur mise en œuvre:

- le projet de création d'un fonds de développement de la pêche et de l'aquaculture conçu comme un organisme financier autonome dont l'objectif principal sera de donner un appui substantiel aux opérateurs économiques impliqués dans le secteur pour réaliser des investissements ;
- le projet de contrôle et de surveillance des navires qui prévoit la mise en place d'écoute radio côtière ou sémaphore en vue de faciliter la communication sur le littoral ivoirien entre les opérations de mer et les moyens d'assistance et de secours disponibles à terre. Des moyens logistiques appropriés sont également prévus : vedettes, navires patrouilleurs, avions, etc. Le coût du projet est estimé à environs 30 milliards de F CFA. C'est un projet intégré qui inclut l'administration de pêche (maître d'ouvrage), la douane, la marine nationale, les forces aériennes et les affaires maritimes;
- Le projet d'amélioration des statistiques de pêche et d'aquaculture. Le coût du projet est estimé à environ 500 millions de FCFA. Il va consister à mettre en place au sein de l'administration des pêches, une structure dont le rôle sera de collecter, traiter, analyser et de publier les données de pêche et d'aquaculture

II – Les activités de la filière pêche

2.1 - L'activité de pêche industrielle

Abidjan est aujourd'hui le seul port de pêche industrielle de la Côte d'Ivoire, ce qui permet un suivi régulier de cette activité. Le système de vente à la criée facilite la collecte des données statistiques par les agents de la Direction des Productions Halieutiques (DPH) affectés au port de pêche.

Comme dans la plupart des pays de la sous-région, la pêche industrielle ne s'est développée qu'à partir des années 50, d'abord avec la pêche chalutière, ensuite avec la pêche des petits pélagiques côtiers (1955) ou pêche sardinière. La pêche crevette est plus récente.

Débutant timidement en 1955, la pêche industrielle n'a connu son essor qu'à partir de 1968. Enfin, la situation centrale d'Abidjan dans l'Atlantique centre-est et ses facilités portuaires ont favorisé l'implantation d'une flottille thonière internationale dont les activités dans la ZEE ivoirienne ont été intenses jusqu'en 1985, date à partir de laquelle il n'existe plus de flottille thonière sous pavillon ivoirien.

Dès lors, les activités liées à cette exploitation se limitent à trois conserveries industrielles alimentées par du thon congelé d'importation et aux activités de transbordement qui traitent annuellement entre 150 000 et 200 000 tonnes de thon. La production des conserveries et les transbordements sont à l'origine de 3 000 à 4 000 emplois (Bard et al, 1995). Toutefois, la conserverie SCODI vient d'arrêter ses activités en rapport avec la crise actuelle.

Au cours des 12 dernières années, la flottille a été constituée d'une vingtaine de chalutiers, d'une vingtaine de sardiniers et de 4 crevetiers (depuis 1994). Les débarquements effectués par ces navires ont diminué de moitié en dix ans : 56 749 tonnes en 1985 ; 26 025 tonnes en 1995 (Moustapha et al 1997).

Cette mauvaise performance ne pourrait être liée à la surexploitation de la ressource puisque, selon la recherche, l'état de la ressource est, d'une façon générale, bon (Bard et al. 1995). La baisse de production pourrait donc être justifiée par la vétusté des navires dont l'âge moyen dépasse 20 ans depuis 1988.

2.2 - L'activité de pêche artisanale

La forme de pêche artisanale pratiquée dépend du milieu physique dans lequel évoluent les pêcheurs. Dans certaines zones comme Sassandra, San-Pédro, Grand-Béréby et Tabou, les populations riveraines ne s'adonnent qu'à la pêche maritime.

En revanche, à Grand-Lahou, Fresco, Jacquville, Bassam et Abidjan, la pêche lagunaire est combinée à la pêche maritime. Les zones d'adiaké et de Dabou sont spécialisées dans la pêche lagunaire.

Les principales activités de la pêche lacustre sont concentrées dans les lacs de Kossou (800 km²), de Buyo (600 km²), d'Ayamé (160 km²) et de Taabo (70 km²). La pêche artisanale ivoirienne se caractérise par une forte présence de pêcheurs étrangers.

2.2.1 – La pêche maritime et lagunaire

Cette forme d'activité de la pêche artisanale se distingue principalement par l'usage d'embarcations modestes de par la forte présence des communautés étrangères.

A l'image des autres pays du Golfe de Guinée, les embarcations opérant sur le littoral et dans les lagunes de la Côte d'Ivoire sont toutes en bois, monoxyles ou monoxyles améliorées de type ghanéen. Selon la taille et l'utilisation de l'embarcation, la coque est rehaussée par un bordé additionnel fixé à la partie supérieure de la coque. En lagune, on rencontre également des pirogues faites de planches clouées.

La plupart des pirogues monoxyles améliorées sont fabriquées au Ghana puis acheminées en Côte d'Ivoire par voie maritime et/ou lagunaire. Les pirogues monoxyles construites localement (pirogues *nanakrou*) sont taillées dans un tronc d'arbre, généralement le framiré trouvé auparavant en abondance en bord de lagune.

Actuellement, il faut se rendre à environ 30 Km au nord des lagunes pour pouvoir obtenir un arbre de taille adéquate à cause de la déforestation progressive sur la périphérie des plans d'eau. Les pirogues, une fois taillées se présentent sous la forme d'embarcations monoxyles de 6 à 8 m hors-tout et environ 35 à 40 cm de profondeur.

La documentation disponible classe les pirogues en trois catégories : petites, moyennes et grandes. La description détaillée de ces embarcations n'est pas disponible. On retiendra simplement que sont considérées comme grandes pirogues les embarcations dont la taille est égale ou supérieure à 15 m. Les petites pirogues ont une longueur (hors-tout) comprise entre 6 et 8 m avec une profondeur de 35 à 40 cm.

La compilation des rapports des différents centres de pêche donne 3 326 pirogues en 1996 contre 1 073 unités en 1994 (Moustapha et *al* 1997). L'énorme différence constatée entre ces deux années est justifiée par le fait que les chiffres relatifs à 1994 ne représentent que la pêche artisanale maritime.

Le taux de motorisation est de l'ordre de 15%. Ce faible taux de motorisation est dû à la prise en compte des pirogues lagunaires qui, pour la plupart sont de petite taille et ne nécessitent pas de moteurs. En pêche artisanale maritime, la motorisation est relativement importante. Elle est supérieure à 50% dans certaines localités (San-Pédro, Sassandra, Grand-Béréby).

Deux principales communautés de pêcheurs artisans sont présentes sur le littoral et les lagunes de la Côte d'Ivoire. On trouve des pêcheurs nationaux et des pêcheurs étrangers, originaires essentiellement du Ghana, du Bénin, du Libéria et du Sénégal.

Les données relatives à l'effectif des pêcheurs artisans travaillant en mer et dans les lagunes ne sont pas toujours disponibles dans toutes les localités. En considérant 1994 et 1995, années où la série est relativement complète, on observe que l'effectif des pêcheurs tourne autour de 16 000 personnes.

Cependant, si l'on se réfère aux données de la région du sud-ouest (San-Pédro) pour 1995, on constate que la totalité des pêcheurs sont des étrangers : ghanéens (90%), béninois (5%), libériens (4%) et sénégalais (1%).

Dans l'ensemble, les pêcheurs étrangers restent dominants en mer, alors que la pêche lagunaire est pratiquée en priorité par les populations autochtones. Près de 73% des pêcheurs en activité dans les lagunes ivoiriennes sont des nationaux appartenant généralement aux

ethnies *Ebrié, Adjoukrou, Ahizi, Agni, Dida et Ehotilé* (Laë, 1992). En lagune Aby, 3 260 pêcheurs en majorité ivoiriens étaient en activité en 1996 (Konan et al, 1997).

Les pêcheurs ghanéens présents en Côte d'Ivoire appartiennent aux trois groupes ethniques *Fanti, Ewé ou Awran et Gan* alors que les pêcheurs libériens sont des *nanakrou*. Leur arrivée sur les côtes ivoiriennes remonte vers les années 1930 (Berron, 1975). Ils se sont installés dans un premier temps autour d'Abidjan avant de "coloniser" toutes les villes du littoral.

Cependant, Gruvel (1913) dont la mission remonte à 1912 signale la présence de pêcheurs Fanti à Tabou, Sassandra et Azuretti. En 1950, 80% des 6 000 pêcheurs présents en Côte d'Ivoire étaient d'origine ghanéenne (Faggianelli, 1983). Ces trois communautés s'organisent en compagnie avec une main d'œuvre recrutée essentiellement au Ghana. Au bout de 3 à 4 années consécutives de pêche, l'équipage rentre au Ghana pour le partage des gains.

2.2.2 – La pêche en eaux continentales

La pêche dans les plans d'eau artificiels (barrages hydroélectriques) reste dominée par les pêcheurs étrangers, notamment les *bozo* qui constituent un peuple migrant originaire du Mali non favorable à l'intégration (Kponhassia, 1996). Ce n'est que tout récemment à la faveur des sessions de formation organisées par le Fonds de Développement pour la Formation Professionnelle (FDFP) et par des cabinets privés dans certaines zones, que des nationaux ont commencé à faire de la pêche une profession.

Cette attitude s'explique par le blocage culturel et la perception négative des barrages par les populations riveraines ainsi que par l'absence de financement pour l'équipement nécessaire. Cependant, sur certains petits lacs (Béoumi et Sakassou notamment), la contribution des nationaux à la pêche est relativement importante. On estime à 6 000 le nombre de pêcheurs en eau douce.

Les engins et techniques utilisés sont variés. On rencontre principalement des filets maillants, des sennes (saut le lac de Béoumi), des éperviers, des lignes, des nasses, des palangres, des bambous et des cages. L'essentiel des pêcheurs se concentrent sur le lac de Buyo. Ces derniers sont conscients du déclin de la ressource dans la zone qu'ils expliquent par la surexploitation et l'insuffisance des contrôles ; près de 150 sennes sont en activité depuis 1987. Le projet de développement de la pêche artisanale sur le lac de Buyo a beaucoup contribué à ce phénomène.

La production de la pêche continentale est estimée à 18 500 tonnes en moyenne par an et est essentiellement constituée par *Oreochromis niloticus* (50 à 70%). Les autres espèces pêchées sont les *Chrysichtys* (machoirons), *Heterotis*, *Hemichromis*, *Heterobranchus*, *Labeo* et *Alestes*.

2.3 - L' activité de commercialisation des produits de pêche

Le poisson est commercialisé sous plusieurs formes : frais, fumé, séché et congelé. En effet, le marché intérieur est approvisionné par les débarquements de la pêche artisanale (maritime, lagunaire et continentale) et industrielle, ainsi que dans une proportion importante par les importations de poisson congelé.

La commercialisation en frais concerne particulièrement les espèces à haute valeur commerciale provenant des captures des chalutiers et des palangriers (dorades, carpes, capitaines, machoïrons, etc).

Le développement de la commercialisation du poisson pêché en lagune a été étroitement lié à l'accroissement de la population dans les centres urbains ainsi qu'à l'amélioration des voies de communication (53 000 km de routes dont 5 000 bitumés et 155 km d'autoroute).

L'existence de disparité de revenus, plus élevés en zone urbaine qu'en milieu rural, a drainé les flux commerciaux vers les grandes villes. Par ailleurs, le commerce des produits de la lagune Ebrié bénéficie de la proximité du marché rémunérateur d'Abidjan.

Les besoins en consommation nationale de produits halieutiques ne sont que partiellement couverts par la production nationale. Pour combler ce déficit chronique, la Côte d'Ivoire a recours à d'importantes importations de poissons congelés (chinchard, sardinelles, mélanges d'espèces africaines, maquereaux, etc.).

La Côte d'Ivoire est l'un des premiers pays importateurs de poisson congelé de la région. Entre 1990 et 2002, en moyenne 221 700 tonnes de produits halieutiques ont été importées annuellement.

La dévaluation du F CFA a contribué à la baisse du niveau des importations (de 209 500 tonnes en 1993 à 170 100 tonnes en 1994) compte tenu des prix élevés du poisson congelé : 132 293 F CFA/tonne en 1993 ; 315 291 F CFA/tonne en 1994, en moyenne.

Les principaux centres de production constituent en fait les grands marchés de poisson frais de mer et de lagune. Il s'agit d'Abidjan, d'Adiaké, de Grand-Lahou, de Sassandra, de San-Pédro, de Grand-Béréby et de Tabou. Le poisson débarqué par la pêche industrielle est vendu à la criée au port où se rencontrent les armateurs, les intermédiaires (hommes ou femmes) et les transformatrices artisanales. Le réseau de distribution du poisson congelé est ancien puisque datant de 1969 (Weigel, 1989).

L'une des caractéristiques du commerce de poisson frais en Côte d'Ivoire est le nombre réduit d'intermédiaires. En effet, la chaîne de distribution n'inclut généralement que le producteur, le détaillant et le consommateur avec parfois un grossiste (FAO-INFOPECHE, 1990).

Les prix pratiqués quotidiennement sur le débarcadère sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande. En règle générale, les prix au débarquement sont relativement faibles. Pour des prix au producteur variant entre 139 et 528 F CF/kg selon les espèces, les femmes s'approvisionnent au débarcadère d'Adiaké (lagune Aby) et, en vendant sur le marché local, réalisent une marge brute relativement assez importante (de 121 à 181%).

Pour certaines espèces comme le tilapia, les prix du poisson frais sont plus élevés que ceux du produit fumé en raison probablement de la forte demande pour la grillade. Par contre, le silure fumé est plus cher que le silure frais, moins populaire et parfois même interdit chez certaines ethnies (FAO-INFOPECHE, 1990).

Les exportations de produits halieutiques concernent essentiellement les conserves de thon (55 633 tonnes en 2000 contre 40 888 tonnes en 1999), les crevettes congelées et les autres crustacés (6 807 tonnes en 2000 ; 7 520 tonnes en 1999). L'Union Européenne constitue actuellement le principal client de la Côte d'Ivoire notamment pour ces produits.

Trois entreprises privées installées au port d'Abidjan produisent les conserves de thon. Pour les autres produits d'exportation, une vingtaine de sociétés interviennent. En ce qui concerne la crevette, il existe à Abidjan plusieurs petites entreprises de conditionnement qui s'approvisionnent auprès des pêcheurs artisans des eaux lagunaires et côtières. Par ailleurs, le marché de la pêche connaît depuis 1990 une évolution contrastée dominée par la branche artisanale.

Au total, amorcée bien avant l'indépendance, l'activité de pêche en Côte d'Ivoire s'inscrit depuis longtemps dans un processus d'intégration et d'harmonisation avec les ressortissants d'autres Etats africains. La signature des accords de pêche et l'entrée en vigueur des agréments de pêche ont été des étapes majeures dans ce processus.

L'appui du gouvernement ivoirien à la filière a consisté notamment à initier différents projets de développement visant à promouvoir et à organiser des activités de pêche. Au cours de ces douze dernières années, plus de quinze milliards de F CFA ont été consacrés au secteur dont plus de la moitié a été affectée à la pêche et le reste pour les projets aquacoles. Si certains projets de développement ont connu une exécution effective, d'autres sont encours et certains autres en attente d'exécution.

L'analyse des données disponibles sur la période 1990-2002 à la lumière des cadres méthodologiques (comptabilité nationale et MPMEDP) d'évaluation des contributions permettra de mettre en évidence les acquis de l'effort déployé par l'Etat dans la filière.

CADRES METHODOLOGIQUES D'EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA PÊCHE A L'ECONOMIE NATIONALE

La méthode d'évaluation de la contribution de la pêche a évolué avec l'histoire du Système de Comptabilité des Nation Unies (SCN). Le SCN 68 en vigueur jusqu'en 1996 constituait 33 branches d'activités dont la branche 04 dans le secteur primaire recensait les résultats des activités formelles liées à la pêche.

Depuis 1996, les comptes élaborés avec le SCN 1993 sont fondés sur 44 branches. Parmi celles-ci, la branche 006000 "pêche maritime et continentale" classée dans le secteur primaire, représente l'activité de production (brute) de la pêche et, la branche 008002 "industrie du poisson et des produits de pêche" classée dans le secteur secondaire, représente l'activité de transformation (valorisation) des produits frais. La branche 031004 "ventes au détail" classée dans le secteur tertiaire, englobe l'activité de commercialisation de tous les produits en Côte d'Ivoire dont celle concernée par les produits de pêche.

En appoint à ce cadre comptable national d'évaluation, le Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche a suggéré une Méthodologie qui propose d'évaluer la contribution de la pêche en considérant dans un cadre spécifique, tous les aspects liés à la pêche; à savoir: la sécurité alimentaire, les emplois, la richesse nationale et locale, les finances publiques et locales et la viabilité sociale.

I – Méthode d'évaluation de la contribution de la pêche selon les comptes de la Nation

L'élaboration des comptes nationaux en Côte d'Ivoire selon le Système de Comptabilité des Nations Unies (SCN) a connu une évolution en deux phases. Jusqu'en 1996, les comptes étaient produits selon le SCN 68. Depuis 1996, les comptes sont élaborés avec le SCN 1993.

1-1 La pêche dans les comptes de la nation selon le SCN 68

Les comptes de la nation élaborés selon le SCN 68 reposaient sur une répartition des activités économiques en 33 branches. Les branches 01 à 04 constituaient le secteur d'activité primaire, les branches de 05 à 23 le secteur d'activité secondaire et de la branche 24 à la branche 33 le secteur d'activité tertiaire. La branche 04 représentait la branche « Pêche ».

La pêche était donc classée dans le secteur primaire. Le Thon, les crevettes et les produits de la pêche artisanale constituaient les trois produits de cette branche avec pour codes respectifs 4-10, 4-20 et 4-30. Le tableau suivant résume cette nomenclature d'activités et de produits.

Tableau 1: Pêche dans la nomenclature d'activités selon le SCN 68

Codes	Branche d'activité	Codes	Produits
04	Pêche	4-10	Thon
		4-20	Crevettes
		4-30	Pêche artisanale

Source : INS

Un équilibre Ressources Emplois réalisé sur chaque produit en quantité et en valeur permettait de dégager une valeur ajoutée pour chaque produit. La somme de ces valeurs ajoutées représente la contribution absolue de la branche pêche au PIB. Le rapport de cette somme à la valeur ajoutée totale des 33 branches d'activité donne la contribution relative de la pêche au PIB. Le tableau ci-dessous donne la contribution de la pêche au PIB.

Tableau 2: Contribution de la pêche selon le SCN 68 (en milliards FCFA)

	1992	1993	1994	1995
Valeur ajoutée de la pêche	16	19	29	30
Total Valeur ajoutée des 33 branches	3 016	2 976	4 426	4 858
Part de la pêche dans le PIB	0,53%	0,63%	0,65%	0,61%

Source : INS

La contribution de la pêche au PIB selon le SCN 68 est en moyenne de 0,63% entre 1993 et 1995. Elle est passée de 0,63% à 0,61% sur cette période après avoir atteint 0,65% en 1994 après la dévaluation. En termes absolus, la pêche a apporté au PIB 19 milliards, 29 milliards et 30 milliards respectivement en 1993, 1994 et 1995.

1-2 La pêche dans les comptes de la nation selon le SCN 93

A partir de 1996, avec la mise en œuvre du SCN93, les comptes reposent sur une répartition en 44 branches dont les six premiers constituent le secteur d'activité primaire, de la branche 07 à la branche 30 le secteur d'activité secondaire et de la branche 31 à la branche 44 le secteur d'activité tertiaire.

Le passage de 33 à 44 branches n'a pas consisté en l'éclatement des 4 branches du secteur primaire en 6. De même, les 24 branches du secteur secondaire et les 14 branches du secteur tertiaire, ne sont pas issues d'un éclatement des 19 et des 10 branches d'activités de l'ancienne nomenclature. Mais dans la nouvelle définition, certaines activités du secteur primaire sont passées dans le secondaire ou le tertiaire et vice-versa.

Il est à retenir que les résultats présentés dans les 44 branches donnent plus de lisibilité à la répartition du PIB. Aussi, l'année 1996 constitue-t-elle la nouvelle année de base à partir de laquelle les comptes sont construits.

Avec le SCN 93, l'on distingue deux branches d'activité de la pêche. La branche 006000 "pêche maritime et continentale" qui représente l'activité de production (brute) de la pêche. Cette branche est classée dans le secteur primaire. La seconde branche 008002 "industrie du poisson et des produits de pêche" représente l'activité de transformation (valorisation) des produits frais. Elle est classée dans le secteur secondaire.

A ces deux branches, il faut ajouter une troisième, la 031004 "ventes au détail" qui englobe l'activité de commercialisation de tous les produits en Côte d'Ivoire et donc des produits issus de la pêche. Cette branche est classée dans le secteur tertiaire. Le tableau suivant résume ces branches et donne la liste des nouveaux produits.

Tableau 3: Pêche dans la nomenclature d'activités selon le SCN 93

Codes	Branche d'activité	Codes	Produits de la pêche
006000	Pêche maritime et continentale	006000001	Thon
		006000002	Crustacés
		006000003	Autres
008002	Industrie du poisson et des produits de pêche	008002001	Conserve de thon
		008002002	Autres poissons frais en morceaux, congelés ou surgelés
		008002003	Poissons séchés, salés ou fumés
		008002004	Préparations et conserves à base de poissons
031004	Ventes au détail		

Source : INS

1.3 - Procédure actuelle de la comptabilisation de la pêche selon le SCN 93

Les travaux de synthèse des comptes définitifs sont réalisés avec l'outil d'aide à l'élaboration des comptes nationaux appelé ERE-TES, propriété de l'Union Européenne.

Au niveau de chaque branche d'activité, l'on distingue des modes de production permettant de différencier le formel de l'informel. Le mode 2 désigne le secteur formel c'est-à-dire les entreprises modernes qui tiennent des comptabilités et déposent leurs documents comptables à la comptabilité nationale.

Le mode 3 désigne le secteur formel estimé. Ce mode consiste donc en une estimation des données des entreprises modernes qui n'ont pas déposé leurs documents. Et enfin, le mode 5 désigne le secteur informel. Les modes 2 et 3 constituent globalement le secteur formel et le mode 5 l'informel.

1.3.1 – Branche 006000 "Pêche maritime et continentale"

Les productions des entreprises modernes (modes 2 et 3) sont représentées par leurs chiffres d'affaires. Celles de la pêche artisanale (mode 5) sont valorisées aux prix moyens. Les données de production de la pêche artisanale portent sur la production annuelle contrôlée et commercialisée. De ce fait, la production domestique et celle destinée à l'autoconsommation sont ignorées.

Les consommations intermédiaires sont disponibles dans les documents comptables des entreprises de pêche (ex : Thalassa, Ivoire Pêche S.A). Pour les consommations intermédiaires de la pêche artisanale, des estimations sont faites sur la base des produits faisant l'objet de consommations intermédiaires des entreprises modernes. De ce fait, une valeur ajoutée est donc dégagée. Le taux de valeur ajoutée est le rapport entre cette valeur ajoutée et la production. Le taux de consommations intermédiaires est le complément à l'unité du taux de valeur ajoutée ou encore le rapport entre les consommations intermédiaires et la production.

1.3.2 – Branche 008002 "industrie du poisson et des produits de pêche"

Dans cette branche, la comptabilité nationale fait allusion aux activités de transformation tant modernes (modes 2 et 3) que traditionnelles (poissons séchés, salés ou fumés : mode 5). La transformation moderne est réalisée par SCODI, PFCI et CASTELLI notamment pour les conserves de thon. Les productions des entreprises modernes sont déterminées par leurs

Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche artisanale

chiffres d'affaires; quant à celles liées au fumage, séchage, elles sont estimées à partir de la population active dans ce secteur. Pour ce qui est des consommations intermédiaires, le même procédé est utilisé comme dans la branche 006000. De là, une valeur ajoutée est alors dégagée et les taux de valeur ajoutée sont également calculés.

1.3.3 – Branche 031004'' ventes au détail''

Au niveau de la commercialisation du poisson frais ou transformé, les comptes de la nation n'ont pas prévu une branche spécifique. Toutefois, il existe la branche 031004 qui regroupe le commerce de détail en général de tous les produits dans lequel s'insère donc le commerce de poissons. Ici, il est important de souligner que la production des agents économiques est la somme de leurs marges commerciales. Ces marges sont obtenues sur les produits dans le cadre des Equilibres Ressources-Emplois (ERE). Ainsi, les marges (production) du commerce de poisson sont obtenues à travers les ERE sur les produits de la pêche à savoir :

- 006000001 : Thon
- 006000002 : Crustacés
- 006000003 : Autres
- 008002001 : Conserve de thon
- 008002002 : Autres poissons frais en morceaux, congelés ou surgelés
- 008002003 : Poissons séchés, salés ou fumés
- 008002004 : Préparations et conserves à base de poissons

A ces marges commerciales, le taux de valeur ajoutée du commerce général est appliqué pour dégager la valeur ajoutée du commerce de poisson. La valeur ajoutée obtenue sur les produits commençant par la 006 représente la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais tandis que celle obtenue sur les produits commençant par la 008 représente la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson transformé. Dès lors, le calcul des taux de valeur ajoutée est aisé.

Il convient de souligner que ces informations ne sont pas publiées dans les comptes nationaux. Mais elles sont disponibles et peuvent être obtenues à la demande des clients.

1.3.4 – Contribution de la pêche au PIB avec le SCN 93

La méthodologie décrite ci haut a permis d'obtenir les résultats suivants de 1996 à 1999.

Tableau 4: Contribution de la pêche au PIB (en milliards FCFA)

	1996	1997	1998	1999
Valeur ajoutée branche 006000	16,7	19,9	21,2	22,4
Valeur ajoutée branche 008002	46,7	64,0	43,7	54,3
<i>Sous total de ces 2 branches</i>	<i>63,4</i>	<i>83,9</i>	<i>64,9</i>	<i>76,7</i>
031004 volet commerce de poissons frais	9,7	8,7	12,5	11,3
031004 volet commerce de poissons transformés	27,1	28,2	25,7	27,5
<i>Sous total 031004 commerce de poissons</i>	<i>36,8</i>	<i>36,9</i>	<i>38,2</i>	<i>38,8</i>
TOTAL Valeur ajoutée PECHE	100,2	120,8	103,1	115,5
PIB TOTAL (prix courants)	6 209,8	6 841,8	7 440,5	7 620,3
Contribution Pêche au PIB	1,6%	1,8%	1,4%	1,5%

Source : INS

En 1999, la valeur ajoutée de la branche transformation ou industrie du poisson (008002) est de 54,3 milliards contre 22,4 milliards pour la branche 006000 (pêche maritime et

continentale). En termes relatifs, la branche transformation (008002) contribue pour 0,71% au PIB contre 0,29% pour la branche de productions (006000). La valeur ajoutée de ces deux branches est de 76,7 milliards soit une contribution relative de 1,00% au PIB. Le commerce de poissons transformés apporte en 1999, une valeur ajoutée de 27,5 milliards contre 11,3 milliards pour le commerce de poissons frais soit un total de 38,8 milliards, ce qui représente 0,50% du PIB.

En somme, la filière pêche dégage une valeur ajoutée de 115,5 milliards en 1999 soit une contribution relative de 1,5% au PIB. En 1997 et 1998, cette contribution était respectivement de 1,8% et 1,4%.

Pour évaluer la part de la pêche artisanale dans le PIB, la comptabilité nationale se limite aux données du mode 5 c'est-à-dire du secteur informel. Il a été donc pris en compte les valeurs ajoutées du mode 5 de production des branches 006000 et 008002. Pour obtenir la part artisanale commercialisée, on détermine d'abord, la part de la valeur ajoutée du mode 5 des branches 006000 et 008002 dans l'ensemble des valeurs ajoutées des modes 2, 3 et 5. Ensuite, cette part de la valeur ajoutée du mode 5 ainsi obtenue, est multipliée par la valeur ajoutée réalisée sur la commercialisation du poisson.

Tableau 5: Pêche artisanale dans le PIB et dans la pêche totale (en milliards FCFA)

	1997	1998	1999
Valeur ajoutée mode 5 de 006000	18,0	19,1	21,4
Valeur ajoutée mode 5 de 008002	30,3	25,2	14,9
<i>Sous total de ces 2 branches</i>	<i>48,3</i>	<i>44,3</i>	<i>36,3</i>
Valeur ajoutée 031004 volet commerce de poissons frais	5,1	8,5	5,4
Valeur ajoutée 031004 volet commerce de poissons transformés	16,2	17,5	13,0
<i>Sous total 031004 commerce de poissons</i>	<i>21,3</i>	<i>26,0</i>	<i>18,4</i>
Total Valeur ajoutée Pêche artisanale	69,6	70,3	54,7
PIB TOTAL (prix courants)	6 841,8	7 440,5	7 620,3
Contribution pêche artisanale au PIB	1,0%	0,9%	0,7 %
Contribution de la pêche artisanale à la pêche totale	57,6%	68,1%	47,3%

Source : INS

En 1998 et 1999, la valeur ajoutée totale réalisée sur le commerce de poissons est respectivement de 70,3 milliards et 54,7 milliards soit une contribution relative respective de 0,9% et 0,7% par rapport au PIB. La part de la pêche artisanale dans la pêche totale est de 57,6% en 1997, 68,1% en 1998 et 47,3% en 1999. Ainsi donc, l'activité liée à la pêche artisanale est de loin la plus importante dans la filière pêche. Vu cette contribution importante de la pêche artisanale dans l'économie ivoirienne, elle mériterait une attention toute particulière de la part de l'Etat à travers l'adoption de textes réglementaires applicables sur tous les plans d'eau et par un meilleur enregistrement des données de terrain.

1.3.5 – Les investissements dans la pêche

Au niveau des comptes de la nation, les investissements sont déterminés dans le cadre des Equilibres Ressources Emplois sur les produits. Or, parmi les produits faisant l'objet d'investissements, ne figure aucun produit issu des branches 006000, 008002 et 031004. Cette situation amène à conclure que les comptes nationaux ne dispose pas de statistiques sur l'investissement dans la pêche.

Cependant, pour capter les investissements réalisés dans la filière pêche, l'on se réfère aux documents comptables des entreprises modernes. Les informations suivantes sont dépouillées :

Tableau 6: Investissement réalisé dans la pêche (en milliards FCFA)

	1999	2000	2001
Branche 006000	0,7	1,0	1,6
Branche 008002	1,9	1,3	2,7
TOTAL	2,6	2,3	4,3

Source : INS

En 2000, le document comptable de l'entreprise SCODI opérant dans la branche 008002 n'a pas été réceptionné. Cette situation explique la baisse de 11% des investissements en 2000. En 2001, les investissements ont atteint 4,3 milliards F CFA soit une hausse de 82%.

Comme on le constate, la branche commerce ne figure pas dans le tableau 6. Ensuite ces investissements ne concernent que les entreprises modernes. Ceux réalisés dans le secteur informel (les fours, les claies à séchage, les chambres froides et à glaces des commerçants grossistes) sont complètement ignorés. Une meilleure évaluation et une intégration effective de ces éléments dans les comptes de la nation s'imposent aux comptes nationaux.

1.3.6 –Les exportations et les importations

Les données relatives aux exportations et importations nationales existent. Mais elles ne font pas de distinction entre les produits de pêche artisanale et les produits de pêche industrielle. Néanmoins, au niveau local, les produits de pêche artisanale exportés vers d'autres localités du pays existent. Par exemple, à Grand Lahou, entre 2002 et 2003, près de 90% de la production locale est acheminée vers des marchés extérieurs notamment à Abidjan (45%), Divo (20%), Guitry (13%), Dabou (7%) et Fresco (5%). Les importations (sardines, chinchards et maquereaux) sont également disponibles à travers les entrepôts frigorifiques. En 2002 et 2003, 71,618 tonnes et 114,35 tonnes de poissons ont été importés par les entrepôts de Grand Lahou.

1.4- Analyse critique des comptes sur la pêche dans les comptes nationaux.

En référence à la méthode de comptabilisation de la filière pêche, force est de constater que la comptabilité nationale prend en compte la pêche dans le PIB. De plus, le module ERE-TES, outil d'aide à l'élaboration des comptes définitifs avec les différents modes de production, permet de capter l'essentiel des informations (y compris les informations relatives au secteur informel) sur la production et la transformation des produits de pêche.

Cependant, la méthode actuelle ne fait pas ressortir systématiquement les données sur la commercialisation du poisson frais et du poisson transformé. Cette situation est liée à l'inexistence de branche spécifique à la commercialisation du poisson à l'instar des branches de production 006000 "pêche maritime et continentale" et de valorisation 008002 "industrie du poisson et des produits de pêche". Pour disposer de statistiques, il faut procéder d'abord à des calculs dont la pertinence et la fiabilité sont discutables.

De même, les investissements réalisés dans la filière pêche ne sont pas également disponibles dans les comptes de la nation. Même quand l'on procède par une approche de ces investissements à travers les documents comptables des entreprises modernes, les

investissements réalisés au niveau de la commercialisation du poisson (les chambres froides, les glaciers et les camions frigorifiques) et ceux réalisés au niveau du secteur informel (les fours, les claies, etc.) sont ignorés.

Enfin, faute de données sur l'autoconsommation, la comptabilité nationale n'utilise pas la production domestique. Elle se limite à la production commercialisée. Cette situation réduit par conséquent les valeurs ajoutées des différentes branches et sous évalue certainement la contribution de la pêche au PIB.

II- Méthode d'évaluation de la pêche selon le guide du PMEDP

En vue d'améliorer bien des aspects des insuffisances des comptes nationaux dans l'évaluation de la filière pêche dans son ensemble et de la pêche artisanale en particulier, le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche a suggéré une Méthodologie complémentaire dont l'essence consiste en la prise en compte de toute activité liée à la pêche. Toutefois, l'exhaustivité dont cette méthodologie se réclame ne demeure pas moins affranchie des mêmes observations faites à la comptabilité nationale portant principalement sur l'insuffisance et le manque de relevés statistiques.

Le modèle de suivi-évaluation de la filière pêche selon la Méthodologie du Programme pour des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche (MPMEDP) se compose en cinq (5) grande parties: la sécurité alimentaire, les emplois, la richesse nationale et locale, les finances publiques et locales et la viabilité sociale.

2.1. – Evaluation de la sécurité alimentaire

Pour saisir et apprécier la sécurité alimentaire dans la filière pêche, cinq (5) grands indicateurs ont été repérés: la production domestique, l'exportation, l'importation, la disponibilité apparente et la consommation par tête.

2.1.1 – La production domestique

La production domestique est définie comme étant la somme de la production nationale commercialisée et de l'autoconsommation. En réalité, la production domestique n'est pas mesurée par les différents services statistiques sur la pêche pour la simple raison qu'ils ignorent l'autoconsommation. Les données disponibles sur l'activité de production porte plutôt sur la production commercialisée; c'est-à-dire celle ayant fait l'objet de vente et donc exemptée de tout montant portant sur l'autoconsommation:

$$P_{nd} = P_{nc} + A_{nc} \quad (1)$$

où (P_{nd}) la production domestique dans la pêche nationale, (P_{nc}) la production nationale commercialisée et (A_{nc}) l'autoconsommation nationale.

2.1.2 – L'exportation et l'importation

Les données sur l'exportation et l'importation sont disponibles pour la pêche nationale aussi bien en volume qu'en valeur. Le problème se pose surtout lorsque l'on s'interroge sur le cas de la pêche artisanale. Pour la plupart de ces variables, les relevés statistiques n'existent pas.

Dans les régions investiguées, les exportations en volume des produits de pêche artisanale sont disponibles dans les statistiques des bureaux de pêche. Par contre les exportations en valeur et les importations (en valeur et en volume) ne sont pas relevées.

2.1.3- La disponibilité apparente et la consommation par habitant.

La MPMEDP a défini la disponibilité apparente comme la quantité disponible de poisson du pays, une fois ajoutées les importations à la production domestique et retranchées les exportations. Cette définition a été appliquée aussi bien au niveau de la pêche nationale que de la pêche artisanale.

$$D_{app} = P_d + M_{vol} - X_{vol} \quad (2)$$

où (D_{app}) la disponibilité apparente, (P_d) la production domestique, (M_{vol}) l'importation en volume et (X_{vol}) l'exportation en volume.

De même, la définition donnée de la consommation *per capita*, c'est-à-dire la quantité moyenne de poisson consommé par habitant sur la base de la disponibilité apparente de poisson et de la population, a été simplement appliquée:

$$C_{pc} = \frac{D_{app}}{P_{pot}} \quad (3)$$

où (C_{pc}) la consommation *per capita*, (D_{app}) la disponibilité apparente et (P_{pot}) la population totale.

Il faut remarquer que la consommation *per capita* dans la pêche dans son ensemble et dans la pêche artisanale a été établie sur la base de la disponibilité apparente nationale et de la population totale.

2.2 – Evaluation des emplois

La MPMEDP a distingué trois grands groupes d'emplois : les pêcheurs professionnels, les pêcheurs occasionnels et les autres emplois liés à la pêche (transformateur, commerçants, équipementiers etc.). Excepté les pêcheurs professionnels, aucune de ces variables n'est en réalité disponible dans les statistiques de pêche parce qu'elles ne font pas l'objet de relevé et de suivi systématique.

$$A_{emp} = E_{trans} + E_{comm} + E_{equip} \quad (4)$$

Où (A_{emp}) est les autres emplois liés à la pêche, (E_{trans}) les emplois dans la transformation du poisson, (E_{comm}) les emplois dans la commercialisation du poisson et (E_{equip}) les emplois dans la production et de commercialisation d'équipements de pêche.

2.3 – Contribution de la pêche à la richesse nationale et locale

La création de la richesse dans la filière pêche a été mesurée sous quatre aspects distincts mais complémentaires :

- la valeur ajoutée à la production ;
- la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais ;
- la valeur ajoutée à la valorisation du poisson ;
- et la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson transformé.

Les contributions absolues et relatives sont simplement des grandeurs synthétiques ou relatives de la filière. A ces variables ont été associés le solde commercial et l'investissement.

2.3.1- La valeur ajoutée à la production

Cette variable a été évaluée à partir de la production commercialisée (la production domestique n'étant pas disponible dans les statistiques), du prix moyen à la production par kg et du taux de la valeur ajoutée. Le prix moyen par kg à la production a été évalué en considérant les prix moyens par kg au débarcadère qui sont disponibles dans les statistiques de pêche. Quant au taux de la valeur ajoutée, il est obtenu du rapport de la valeur ajoutée à la production commercialisée.

$$V_{apro} = P_{nc} \hat{P}_{mp} T_{va} \quad (5)$$

où (V_{apro}) est la valeur ajoutée à la production, (\hat{P}_{mp}) le prix moyen par kg à la production, (P_{nc}) la production nationale commercialisée, (T_{va}) le taux de la valeur ajoutée.

2.3.2- Valeur ajoutée à la valorisation

La valeur ajoutée à la valorisation est dégagée en considérant le prix moyen par kg de vente du poisson transformé, le coût moyen par kg de transport, le prix moyen d'achat par kg à la production et les coûts moyens par kg de transformation des produits et la quantité de produits transformés. La plupart de ces variables sont relevées dans les statistiques de pêche sauf les coûts de transformation et de transport qui ont fait l'objet d'estimation en affectant, au prix d'achat, un coefficient qui représente le poids de ces charges dans l'ensemble des charges.

$$V_{aval} = (\hat{P}_{vpt} - C_{trans} - \hat{P}_{ap} - F_{tranf}) Q_{ptraf} \quad (6)$$

Où (V_{aval}) est la valeur ajoutée à la valorisation, (\hat{P}_{ap}) le prix d'achat par kg du poisson, (C_{trans}) le coût de transport au kg, (\hat{P}_{vpt}) le prix de vente au kg du poisson transformé, (F_{tranf}) les frais au kg de transformation du poisson et (Q_{ptraf}) la quantité de poissons transformée.

2.3.3.- Valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais

Cet indicateur a été évalué sur la base du prix moyen du kg au consommateur final, du prix moyen d'achat au kg du poisson frais et de la quantité de poissons frais commercialisés. Toutes ces variables font l'objet de relevé et sont disponibles dans les documents statistiques sur la pêche.

$$V_{acomf} = (\hat{P}_{cons} - \hat{P}_{apf}) Q_{pfc} \quad (7)$$

Où (V_{acomf}) est la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais, (\hat{P}_{cons}) le prix du kg du poisson frais au consommateur final, (\hat{P}_{apf}) le prix d'achat du kg du poisson frais et (Q_{pfc}) la quantité de poissons frais commercialisés.

2.3.4- Valeur ajoutée à la commercialisation du poisson transformé

Cet indicateur a été mesuré en considérant le prix moyen du kg du produit transformé au consommateur final, le prix moyen par kg du produit transformé au transformateur et les quantités de produits transformés obtenues. Ces données ne font l'objet de relevé systématique dans les statistiques des services de la pêche. Elles ont donc été estimées. Les différents prix ont été mesurés à partir de la marge brute. Les quantités de poisson transformés ont été mesurées en affectant un coefficient de conversion (de l'ordre de 0,3) à la quantité de produit commercialisée et destinée à la transformation:

$$V_{acomt} = (\hat{P}_{cont} - \hat{P}_{tpt}) Q_{pt} \quad (8)$$

Où (V_{acomt}) est la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson transformé, (\hat{P}_{const}) le prix du kg du poisson transformé au consommateur final, (\hat{P}_{tpt}) le prix d'achat du kg au transformateur et (Q_{pt}) la quantité de poissons transformés obtenus.

2.3.5- Contribution absolue

La contribution absolue est la somme des valeurs ajoutées dégagées de toutes les activités liées à la filière. C'est la mesure de l'apport de la filière à la création de la richesse nationale:

$$C_{abso} = V_{apro} + V_{aval} + V_{acomf} + V_{acomt} \quad (9)$$

où (C_{abso}) est la contribution absolue, (V_{apro}) est la valeur ajoutée à la production, (V_{aval}) est la valeur ajoutée à la valorisation, (V_{acomf}) est la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais et (V_{acomt}) est la valeur ajoutée à la commercialisation du poisson transformé

2.3.6- Contribution relative

La contribution relative représente le rapport entre la contribution absolue et le Produit Intérieur Brut (PIB) du pays. Il mesure le degré d'intégration de la filière dans l'économie nationale:

$$C_{rel} = \frac{C_{abso}}{PIB} \quad (10)$$

Où (C_{rel}) est la contribution relative, (C_{abso}) la contribution absolue et (PIB) le Produit Intérieur Brut nominal.

2.3.7-Le solde commercial

Il a été déterminé en comparant la valeur des exportations à la valeur des importations:

$$S_{com} = X_{val} - M_{val} \quad (11)$$

Où (S_{com}) est le solde commercial, (X_{val}) l'exportation en valeur des produits de pêche (M_{val}) l'importation en valeur des produits de pêche.

2.3.8- L'investissement

Cet indicateur a également fait l'objet d'évaluation eu égard à l'absence de relevé direct. Il a donc été mesuré à partir du prix moyen d'achat unitaire d'infrastructure ou d'équipement, la durée de vie moyenne par unité d'équipement et d'infrastructure, l'âge moyen par unité d'équipement et d'infrastructure et du nombre total d'unités d'infrastructure et d'équipement.

$$I_{nv} = \left[\frac{\hat{P}_{aie}}{D_{vmie}} \right] \tilde{A}_{mie} N_{tie} \quad (12)$$

Où (I_{nv}) est l'investissement, (\hat{P}_{aie}) le prix d'achat unitaire de matériels (infrastructures et équipements), (\tilde{A}_{mie}) l'âge moyen des matériels, (D_{vmie}) la Durée de vie moyenne des matériels et (N_{tie}) le nombre total de matériels de pêche.

2.4 – Contribution de la pêche aux finances publiques et locales

L'exercice de la mesure de la contribution aux finances a été fait en distinguant l'apport aux finances de l'Etat de l'apport aux finances des collectivités locales et/ou villageoises.

2.4.1- Les finances de l'Etat

Cet indicateur a été défini en considérant les taxes sur la filière pêche, les recettes totales mais aussi les subventions, les exonérations et le déficit global hors dons. Si les recettes totales et le déficit global hors dons - introduit parmi les indicateurs pour illustrer les comparaisons- ont pu être renseignés correctement, les taxes sur la filière ont, par contre, fait l'objet d'estimation, tandis que les subventions et les exonérations n'ont pu être relevées.

Cette situation s'explique par l'inexistence de statistiques officielles des finances publiques sur la filière pêche. Effectivement, dans le Tableau des Opérations Financière de l'Etat (TOFE), nulle part il a été donné de repérer la moindre trace des taxes et impôts provenant de la filière pêche. Et pourtant, un arrêté ministériel déjà pris et opérationnel prévoit l'instauration des licences de pêche et des taxes d'exploitation des embarcations. Il s'agit de l'arrêté N° 087/MDR/DP du 04 février 1985 portant fixation des taxes relatives à l'exercice de la pêche professionnelle sur les eaux intérieures du domaine publique.

Dans des documents de rapport d'activités annuel établis par les bureaux de pêche des localités visitées se trouvent des traces de prélèvements. De même, dans les comptes d'exploitation et de gestion de certaines entreprises modernes de production et d'importation de ressources halieutiques, des traces de prélèvements ont été repérées. C'est à partir de cette démarche qu'il a été possible d'évaluer les prélèvements sur la filière pêche, prélèvements qui restent largement sous évalués eu égard à l'étroitesse de l'échantillonnage sur les comptes de gestion ainsi que sur les localités visitées.

2.4.2- Les finances locales

Il existe une multitude de prélèvements dans la filière pêche des localités visitées qui varient selon l'organisation de l'activité de pêche propre aux localités. Ces prélèvements ont été regroupés sous trois aspects essentiels dans les indicateurs :

- les taxes de marché ;
- les licences de pêches;
- et les taxes d'exploitation des embarcations.

Les données sur ces variables ne sont pas exhaustives.

2.5- Contribution de la pêche à la viabilité sociale

Cet indicateur a été conçu en tenant compte d'un certain nombre de variables dont principalement la population totale liée à la filière pêche, les populations qui sont liées à la filière pêche et qui ont accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'hébergement et à l'eau potable. Accessoirement, les informations relatives aux emplois saisonniers, au revenu d'appoint et aux charges de préservation de l'environnement ont été introduites dans les indicateurs.

Il faut remarquer que l'indicateur de la viabilité sociale constitue l'innovation majeure de cette investigation, car jusqu'ici la compréhension et la connaissance du secteur n'a jamais pris en compte systématiquement un tel indicateur. En conséquence, les variables liées à l'indicateur de viabilité sociale ne font l'objet d'aucun relevé et ne sont disponibles dans aucun document de statistique sur la pêche.

APPLICATION DE LA METHODOLOGIE DU PMEDP A LA PÊCHE IVOIRIENNE

L'influence de la pêche sur l'activité économique s'exerce aussi bien au niveau de l'unité économique de base qu'au niveau de l'activité économique dans son ensemble. Pour le pêcheur, le transformateur ou le distributeur, la pêche est créatrice d'emploi et de revenu et, pour l'ensemble des acteurs, source de sécurité alimentaire. La pêche serait donc avant tout un réducteur de précarité et de variabilité de revenu.

En suscitant certaines activités rattachées aussi bien en amont qu'en aval de l'activité de pêche (fabrication de pirogue, confection des engins de pêche, activité de fumage, de salage, de séchage, de conservation, de commerce etc.) la contribution de la pêche à la formation de la richesse nationale ne devrait souffrir d'aucune contestation. Malencontreusement, les statistiques demeurent pratiquement inexistantes sur la plupart de ces variables.

En outre, l'un des effets induits de l'activité de pêche au niveau macroéconomique est sans aucun doute celui qui s'exerce au niveau des recettes fiscales. La pêche contribue certainement au revenu de l'Etat et des collectivités locales à travers les taxations et autres prélèvements. Ce rôle, même s'il est apparu en deçà des objectifs à réaliser au regard des textes en vigueur compte tenu de la quasi-inexistence des statistiques, il convient de le mettre en évidence.

I – L'approche de la MPMEDP et Pêche nationale

La méthodologie du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (MPMEDP) procède par une approche systémique consistant à prendre en compte dans l'évaluation de la contribution de la pêche, non seulement l'activité de pêche, mais aussi toutes les autres activités liées à la pêche ainsi que leur interdépendance.

La principale difficulté de la MPMEDP réside justement dans l'importance grandissante d'informations statistiques que requiert une telle approche. Or, à l'état actuel des données statistiques, cette requête n'est malheureusement pas observée dans la pêche ivoirienne. Nombre de variables ne sont ni renseignées, ni même existantes dans les bases statistiques conventionnelles sur la pêche.

1.1 – Pêche et sécurité alimentaire

L'autoconsommation ne fait nullement l'objet de relevé statistique. L'implication est que la production domestique n'est pas disponible. En conséquence, la production disponible est celle commercialisée, c'est-à-dire la production effectivement vendue.

Tableau 7: Etat des statistiques sur la sécurité alimentaire dans la filière pêche (en tonnes)

Années	Production	Exportation	Importation	Disponibilité apparente	Consommation/population
1990	95 000	42 010	194 876	247 866	21,1
1991	82 855	47 805	184 584	219 634	18,0
1992	87 039	43 727	192 215	235 527	18,6
1993	69 823	53 229	209 499	226 093	17,2
1994	73 978	48 298	170 141	195 821	14,2
1995	70 189	62 116	223 020	231 093	16,3
1996	72 711	61 828	218 903	229 786	15,6
1997	67 167	51 368	228 189	243 988	16,0
1998	72 528	55 062	267 109	284 575	18,5
1999	78 107	65 626	288 189	300 670	18,9
2000	79 921	65 626	238 467	252 762	15,4
2001	75 547	110 573	219 095	184 069	10,9
2002	69 870	124 566	248 208	193 512	11,1

Source : DPH et INS

Sur la base des informations disponibles sur la période sous observation, la sécurité alimentaire dans la filière pêche s'est partiellement dégradée. La disponibilité apparente a connu un recul de -1,89% en moyenne annuelle sur la période 1990-2002. Cette tendance s'est particulièrement aggravée sur la période 2000-2002 (-8,52%); entraînant dans son sillage la baisse de la consommation par tête de -10,34%.

La dégradation de la sécurité alimentaire résulte principalement, d'une part, du repli de la production en volume qui est passée de 95 000 tonnes en 1990 à 69 870 tonnes en 2002 soit une baisse en moyenne annuelle de 2,33% avec un fort reflux sur les périodes 1990-1995 et 2000-2002 respectivement de 4,92% et de 4,38%. D'autre part, les exportations en volume ont augmenté en moyenne annuelle de 8,72%, alors que les importations en volumes n'évoluaient que très faiblement d'à peine 1,88% sur la même période.

Au total, l'apport de la filière pêche à la sécurité alimentaire observé sur la période 1990-2002 est ressorti insuffisant. Cette situation est liée non seulement à la faiblesse de l'exploitation et de la production des ressources halieutiques nationales mais aussi à l'atonie de l'importation en face d'une exportation des produits de pêche en progression sensible.

1.2 – Pêche et création d'emplois

À ce niveau, les services statistiques des ressources halieutiques ne relèvent que le nombre total de pêcheurs qui sont considérés par la même occasion comme des pêcheurs professionnels. Aucune donnée statistique n'existe ni sur les pêcheurs occasionnels, ni sur les autres emplois liés à la pêche à savoir: la fourniture d'équipements, la commercialisation, la distribution et la transformation. En conséquence, l'emploi dans la filière pêche est sous évalué.

Sur la base des données disponibles, ce sont près de 17 377 personnes en moyenne qui sont concernées par la seule activité de production. L'emploi professionnel dans la filière pêche enregistre ainsi une croissance moyenne annuelle de 9,43% sur l'ensemble de la période avec une hausse non négligeable de 18,37% sur la période 1990-1995. Par contre, la période 1995-2000 se caractérise par un tassement de l'emploi avec une croissance moyenne annuelle de 1,08% seulement en rapport avec les tensions socio-politiques en émergence dès 1999. La

période 2000-2002 laisse entrevoir un redressement de l'emploi dans l'ensemble de la filière avec une progression moyenne annuelle de 3,20%.

Tableau 8: Etat des statistiques sur l'emploi dans la filière pêche

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Pêcheurs professionnels	6 666	9 057	11 448	13 324	17 146	18 339

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pêcheurs professionnels	20 898	22 673	25 468	19 977	19 564	19 836	21 504

Source : DPH et INS

1.3 – Pêche et création de richesse nationale

Malgré les difficultés d'observation des prix et des marges, les données recueillies révèlent que les revenus tirés de la filière pêche sont relativement stables. Le taux de la valeur ajoutée s'établi à 67%. C'est dans les domaines de la transformation et de la vente du produit transformé qu'on enregistre les marges les plus importantes.

Tableau 9: Etats des données sur les principaux prix moyens dans la pêche (en FCFA/kg)

Années	Prix débarcadère	Prix à la commercialisation du frais	Prix à la commercialisation du transformé
1990	216	411	1 250
1991	309	587	1 786
1992	204	388	1 182
1993	295	560	1 705
1994	311	592	1 801
1995	343	652	1 984
1996	374	711	2 163
1997	346	657	2 001
1998	358	681	2 073
1999	426	811	2 467
2000	426	811	2 467
2001	426	811	2 467
2002	426	811	2 467

Source : Calculs à partir des données de l'INS, de la DPH

Le prix moyen annuel du kilogramme de poisson transformé est estimé à 1887 F CFA soit une marge brute de 1473 F CFA. Cette marge subit des variations en fonction de l'évolution des cours du poisson frais.

Le prix du poisson frais du grossiste s'établit autour de 620 FCFA/kg en moyenne contre 326 FCFA le prix débarcadère. Les revenus tirés de la vente au détail sont aussi relativement stables que ceux de la transformation. A l'état frais ou congelé, la marge brute s'établit à 613 FCFA/kg en moyenne annuelle. Sur la base de ces principales informations, sont établies les différentes valeurs ajoutées ainsi que les contributions.

Tableau 10: Etats des données sur les valeurs ajoutées dans la filière pêche (en milliards FCFA)

Années	VA à la production	VA à la valorisation	VA à la commercialisation du frais	VA à la commercialisation du transformé
1990	13,0	36,5	6,8	26,5
1991	12,0	33,7	6,3	24,4
1992	18,0	50,5	9,5	36,6
1993	9,6	26,8	5,0	19,5
1994	14,6	41,0	7,7	29,7
1995	14,7	41,1	7,7	29,8
1996	16,7	46,9	8,8	34,0
1997	16,8	47,2	8,9	34,3
1998	16,8	47,2	8,8	34,2
1999	18,8	52,6	9,9	38,2
2000	22,9	64,1	12,0	46,5
2001	21,6	60,6	11,4	43,9
2002	20,0	56,0	40,6	40,6

Source : Calculs à partir des données de l'INS, de la DPH

Il faut noter que les données sur les indicateurs recueillies dans les tableaux 10 et 11 ont fait l'objet de calcul dont la méthode a été suggérée par la MPMEDP et qui ne s'écarte pas fondamentalement de celle qui a cours au niveau de la comptabilité nationale.

Sur la période sous observation, les valeurs ajoutées de l'ensemble de la filière pêche se sont assez bien tenues et gravitent toutes autour de 3,35% de croissance moyenne annuelle excepté la valeur ajoutée à la commercialisation du frais qui s'élève à plus de 14%. Sur la période 1995-2000, les taux de croissance moyens annuels s'affichent à plus de 7%. La période 2000-2002 marque un ralentissement généralisé du rythme de création de la richesse dans la filière. Les valeurs ajoutées ont connu en effet un recul de l'ordre de 5%.

Tableau 11: Etats des données sur des contributions au PIB (en milliards FCFA)

Années	Contribution absolue	Contribution relative	Investissement	Solde commercial
1990	82,8	2,56%	1,5	3,1
1991	76,4	2,35%	2,1	-2,6
1992	114,6	3,60%	2,1	-4,2
1993	60,9	1,95%	3,0	2,1
1994	93,1	2,02%	4,8	5,2
1995	93,2	1,70%	5,8	36,1
1996	106,4	1,71%	3,0	46,9
1997	107,2	1,57%	8,5	17,2
1998	107,0	1,44%	2,6	5,9
1999	119,4	1,57%	3,4	-19,3
2000	145,4	1,91%	6,2	6,2
2001	137,4	1,74%	3,0	30,0
2002	127,1	1,54%	2,8	-14,0

Source : Calculs à partir des données de l'INS, de la DPH

En terme de contribution absolue, la filière pêche a connu un essor relatif avec un taux de 3,35% de croissance moyenne annuelle sur l'ensemble de la période sous observation. La période 1995-2000 présente une contribution sensible de la pêche nationale à un rythme moyen annuel de 7,69%; tandis que sur les périodes 1990-1995 et 2000-2002, l'on enregistre un avachissement du rythme d'évolution de la contribution absolue respectivement de 1,9% et de -4,38%.

La pêche a connu une certaine intégration à l'économie nationale sur la période 1995-2000, mais les déconnexions survenues sur les périodes 1990-1995 et 2000-2002 ont annihilé cet effet positif; la contribution relative passant alors de 2,56% du PIB en 1990 à seulement

1,54% en 2002, soit en repli net en moyenne annuelle de 3,82% sur l'ensemble de la période d'observation. En conséquence, la filière pêche reste faiblement intégrée à l'économie nationale.

L'investissement total dans la filière pêche a connu une légère amélioration sur la période 1990-2002 au rythme moyen annuel de 4,97% et représente 7,7% de la contribution absolue de la filière et 0,1% du PIB. L'investissement s'est principalement concentré sur la période 1990-1995 à un rythme moyen annuel soutenu de 25,15%. Depuis lors, l'effort d'accumulation des moyens de création de richesse dans la filière n'a eu cesse de décroître.

Le solde commercial de la filière affiche un excédent moyen de l'ordre de 9 milliards sur l'ensemble de la période. Cependant, le fort déficit de 14 milliards de l'année 2002 a conduit à un repli en moyenne annuelle de 212,3% à partir d'un excédent de 3,1 milliards en 1990. Ce fort déficit commercial de la filière constaté sur la période finale sous observation grève à plus de 11,5% le déficit global hors don de la Côte d'Ivoire.

Au total, la création de richesse dans la filière pêche a connu une progression sur l'ensemble de la période sous observation. Mais cette progression s'est faite à un rythme moins soutenu au point que le degré d'intégration de la pêche à l'économie nationale demeure encore relativement marginal.

1.4 – Pêche et viabilité sociale

La plus grande inconnue de la filière pêche concerne justement la viabilité sociale qui concentre en fait tous les indicateurs à même d'évaluer la réduction de la pauvreté et d'apprécier ainsi le développement social du secteur. La raison est que jusqu'ici l'opportunité de relever des données sur de telles variables ne s'est jamais affirmée. En conséquence, ces variables (population totale liée à la pêche, population liée à la pêche et ayant accès aux soins de santé, à l'éducation et au logement) ne se trouvent nulle part dans les statistiques du secteur halieutique.

1.5 - Pêche et recettes de l'Etat

Si dans les faits, les prélèvements existent et se font, ceux-ci ne sont pas toujours consignés explicitement dans les documents sur la statistique des finances publiques. Ainsi, les droits d'accès à la ressource, les taxes de marché et les taxes d'exploitation des embarcations n'apparaissent pas dans le tableau des opérations financières de l'Etat.

Toutefois, pour la circulation des produits halieutiques frais ou fumés, des taxes (de l'ordre de 500 FCFA à 1000 FCFA) sont perçues sous forme de certificat de salubrité. Sur les pêches continentales et lagunaires, devraient être perçues des taxes d'accès aux ressources (15 000 FCFA/an) et des taxes d'exploitations des embarcations (9 000 FCFA/trimestre).

En outre, à partir des documents comptables des entreprises modernes dépouillés par l'INS, on a pu relever les données suivantes:

Tableau 12: Etat des statistiques sur les taxes de pêche (en milliards)

	1999	2000	2001
Branche 006000	0,2	0,34	0,4
Branche 008002	0,7	0,3	1,2
TOTAL	0,9	0,6	1,6

Source : INS

Par ailleurs, selon ANOH Kouassi Paul (1994), les taxes de port prélevées sur les activités d'importation se subdivisent en taxe sanitaire, taxe municipale et taxe de port. Au niveau de la flotte nationale, l'administration portuaire fait des prélèvements par mètre linéaire et par jour. La facture est adressée mensuellement aux différents armements. Le montant de la patente est fonction des excédents réalisés. Les vendeurs détaillants doivent s'acquitter quotidiennement de la taxe municipale dont le montant est généralement inférieur à 150 F CFA. Ainsi, ce sont plus de 5 milliards de Francs CFA de taxes que l'Etat prélève en moyenne annuelle dans le secteur halieutique. L'essentiel est constitué de taxes de port payées par les importateurs de poissons congelés, la flotte de pêche étrangère et la flottille de pêche industrielle nationale.

En résumé, sur la base des données disponibles, la pêche nationale est effectivement imbriquée à l'économie nationale sur laquelle elle exerce une certaine influence. Mais cette imbrication occupe encore une place relativement faible bien que la pêche regorge de réelles potentialités et qu'elle constitue une source certaine en protéine animale d'origine aquatique.

Sur la période 1990-2002 sous observation, les données disponibles font montre d'un recul de la production, d'un tassement des importations et d'un accroissement des exportations. En conséquence, la disponibilité apparente ressort en repli de 1,89% en rythme moyen annuel. De même, la baisse conjuguée de la production et du pouvoir d'achat a engendré le fort reflux de la consommation *per capita*.

Somme toute, l'apport de la filière pêche en terme de création d'emploi et de richesse semble appréciable. Certes, la filière s'est faiblement intégrée (-2,67%) et son apport au budget de l'Etat ressort faible, mais elle a surtout connu une contribution absolue en progression de 4,52% en rythme moyen annuel. Cette performance de la filière pêche serait principalement tirée par la branche artisanale.

II – l'Approche de la MPMEDP et pêche artisanale

Dans la filière pêche ivoirienne, la branche pêche artisanale apparaît de loin la plus importante et la plus active. Malgré l'imperfection et l'insuffisance des statistiques sur cette branche, les données disponibles montrent qu'elle exerce un effet modéré sur l'activité économique dans son ensemble, mais beaucoup plus remarquable sur les unités économiques de la filière pêche en particulier.

Certes, la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire connaît un léger tassement de 0,25% sur la période sous observation. Cependant, l'apport de la branche pêche artisanale à la création de la richesse nationale se chiffre à 59,2 milliards en 1990 contre 76,5 milliards en 2002, soit une progression moyenne annuelle de 2%.

Cet apport reste plutôt faible pour corriger le fort effet de disjonction (-5,08%) observé sur la période. Toutefois, la pêche artisanale conserve son rôle moteur de la filière pêche .La

branche pêche artisanale affiche également un fort taux de croissance d'investissement (7,55%) passant de 1 milliard en 1990 à 2,6 milliards en 2002.

2.1 – Pêche artisanale et sécurité alimentaire

Par manque de données sur les exportations, les importations et l'autoconsommation des produits de pêche artisanale, la production artisanale commercialisée qui, elle, était disponible est alors identique à la disponibilité apparente.

Tableau 13 : Etat des statistiques sur la sécurité alimentaire dans la pêche artisanale (en tonnes)

Périodes	Production	Disponibilité apparente	Consommation/population
1990	55 000	55 000	4,7
1991	47 881	47 881	3,9
1992	47 326	47 326	3,7
1993	40 290	40 290	3,1
1994	45 621	45 621	3,3
1995	43 998	43 998	3,1
1996	42 005	42 005	2,8
1997	43 287	43 287	2,8
1998	44 600	44 600	2,9
1999	50 036	50 036	3,3
2000	45 642	45 642	2,8
2001	45 642	45 642	2,8
2002	53 211	53 211	3,2

Source : DPH

La disponibilité apparente est passée de 55 000 tonnes en 1990 à 53 211 tonnes en 2002, soit une légère baisse de 0,25% en rapport principalement avec le recul de la production commercialisée. Cette baisse de la disponibilité apparente s'est singulièrement ressentie sur la période 1990-1995 en rythme moyen annuel de 3,65%. Toutefois, depuis 1995 et en l'occurrence sur la période 2000-2002, on note un fort redressement de 5,25% en moyenne annuelle.

La baisse de la production commercialisée assortie de l'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs et de l'accroissement de la population justifient, le reflux de la consommation *per capita* de 2,8% en rythme moyen annuel sur l'ensemble de la période sous observation avec une forte baisse sur la période 1990-1995. Néanmoins, depuis 2000 la consommation *per capita* s'est sensiblement améliorée passant de 2,8 kg par tête en 2000 à 3,2 kg par tête en 2002 soit une progression de 5,25% en rythme moyen annuel.

2.2 – Pêche artisanale et création d'emplois

L'emploi dans la branche pêche artisanale ne fait pas l'objet de relevé systématique. Les statistiques font en effet état d'emplois globaux dans la filière sans distinction aucune d'emplois offerts exclusivement par la branche artisanale de la branche industrielle.

2.3 – Pêche artisanale et création de richesse

L'observation des prix aux débarcadères ainsi que des marges recueillies sur les différentes activités liées à la pêche artisanale révèlent que les revenus tirés de ce sous secteur sont

relativement stables. Le taux de la valeur ajoutée s'établit à 80%. Les domaines de la transformation et de la vente du transformé enregistrent les marges les plus importantes.

Tableau 14: Etats des données sur les principaux prix moyens dans la pêche artisanale(en FCFA/kg)

Années	Prix débarcadèr e	Prix à la commercialisat ion du frais	prix à la commercialisatio n du transformé
1990	389	623	1 519
1991	390	624	1 523
1992	299	478	1 166
1993	389	623	1 519
4 199	390	624	1 523
5 199	389	622	1 517
6 199	399	638	1 556
7 199	460	737	1 797
8 199	394	630	1 536
9 199	513	822	2 003
0 200	460	737	1 797
1 200	394	630	1 536
2 200	513	822	2 003

Source : *Calculs à partir des données de l'INS et de la DPH*

La branche pêche artisanale a connu un regain d'activité qui se traduit par une assez bonne progression de sa contribution à la création et à l'accroissement de la richesse nationale sur l'ensemble de la période d'observation.

Tableau 15 : Données sur les valeurs ajoutées dans la pêche artisanale (en milliards FCFA)

Périodes	VA à la production	VA à la valorisati on	VA à la commercialisat ion du frais	VA à la commercialisatio n du transformé
0 199	16,1	22,0	3,8	17,3
1 199	14,0	19,2	3,3	15,1
2 199	10,6	14,5	2,5	11,4
3 199	11,8	16,1	2,8	12,7
4 199	13,4	18,3	3,1	14,4
5 199	12,6	17,6	3,0	13,8
6 199	15,0	17,2	3,0	13,5
7 199	13,2	20,5	3,5	16,1
8 199	19,3	18,1	3,1	14,2
9 199	16,8	26,4	4,5	20,7
0 200	16,8	21,1	3,8	17,1
1 200	14,4	18,1	3,2	14,6
2 200	21,9	27,5	4,9	22,3

Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche artisanale

Source : Calculs à partir des données de l'INS et de la DPH

La valeur ajoutée à la production s'affiche à 16,1 milliards en 1990 contre 21,9 milliards en 2002, soit une progression en rythme moyen annuel de 2,40%. De même, les activités de transformation, de commercialisation du poissons frais et de commercialisation du poisson transformé ont connu un regain de valorisation et se dressent toutes en hausse respectivement de 1,71%, 2,07% et 1,96%. De toutes ces activités, celle relative à la valorisation du poisson apparaît la plus rentable avec une valeur ajoutée de plus de 27 milliards en 2002.

La contribution absolue de la pêche artisanale au PIB (tableau 16) connaît un essor relatif. Effectivement, elle est passée de 59,2 milliards en 1990 à 76,5 milliards en 2002, soit une croissance moyenne de 2,0% avec un sensible apport sur les périodes 1995-2000 puis 2000-2002 respectivement de 3,83% et 9,14% en rythme moyen annuel.

Pourtant, le degré d'intégration de la pêche artisanale à l'activité économique dans son ensemble reste contrarié. La contribution relative passe en effet de 1,83% du PIB en 1990 à 0,93% en 2002, soit un repli de 5,08% en rythme moyen annuel, assorti d'un fort reflux de 11,80% sur la période 1990-1995. Le redressement sensible (6,37%) constaté sur la période 2000-2002 n'a pu inverser la tendance baissière dans la contribution relative.

Tableau 16 : Données sur les contributions de la pêche artisanale au PIB (en milliards)

Périodes	Contribution absolue	Contribution relative	Part artisanale dans la pêche	Investissement
1990	59,2	1,83%	71,42%	1,0
1991	51,6	1,59%	67,57%	1,4
1992	39,1	1,23%	34,07%	1,9
1993	43,3	1,39%	71,18%	2,7
1994	49,2	1,07%	52,84%	4,3
1995	47,0	0,86%	50,66%	5,2
1996	48,7	0,75%	43,50%	2,7
1997	53,3	0,80%	51,38%	7,8
1998	54,6	0,65%	45,31%	2,4
1999	68,5	0,93%	59,41%	3,1
2000	58,8	0,77%	40,47%	2,8
2001	50,3	0,64%	36,61%	2,3
2002	76,5	0,93%	60,18%	2,6

Source : Calculs à partir des données de l'INS et de la DPH

Toutefois, la pêche artisanale maintient son rôle de locomotive de la filière pêche. Bien qu'elle ait connu un léger recul de 1,31% en moyenne annuelle, passant de 71,42% en 1990 à 60,18% en 2002, l'apport de la pêche artisanale à la création de la richesse dans la filière pêche demeure manifestement au-delà de 52% en moyenne de la contribution absolue de la filière pêche sur l'ensemble de la période.

L'investissement dans la pêche artisanale s'est accru de 7,55% en moyenne annuelle passant de 1,0 milliard en 1990 à 2,6 milliards en 2002. La période 1990-1995 a connu une évolution remarquable de l'investissement au rythme moyen annuel de 31% si bien que la désaccumulation constatée sur la période intermédiaire n'a eu d'effet que marginal.

Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche artisanale

2.4 – Pêche artisanale et recettes publiques

Les données relatives aux recettes sur la pêche artisanale dans les finances de l'Etat sont pratiquement inexistantes. Il n'existe aucun chapitre ou titre dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) qui retrace explicitement toutes les ressources publiques provenant de la pêche artisanale.

2.5 – Pêche artisanale et viabilité sociale

Comme indiqué dans le cas de la pêche nationale, il n'existe pas de relevés statistiques sur les indicateurs de viabilité sociale dans la pêche artisanale.

III – Analyse critique de l'évaluation et recommandations

3.1- Etat de rapprochement des cadres méthodologiques d'évaluation

Deux cadres méthodologiques (non antinomiques) d'évaluation de la contribution économique et sociale de la pêche ont été examinés à la lumière des données disponibles sur la période 1990-2002: le cadre comptable national et le cadre du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche. Des résultats obtenus du rapprochement de ces deux approches dans le temps, il ressort deux phases essentielles: une période de divergence qui part fondamentalement de 1992 à 1995, et une période de relative convergence depuis 1997 entre les deux approches.

Tableau 17: Etat de rapprochement des contributions au PIB selon les méthodes d'évaluations

Années	Comptes nationaux (MCN)		MPMEDP		Ecart (MCN-MPMEDP)	
	Pêche nationale	Pêche artisanale	Pêche nationale	Pêche artisanale	Pêche nationale	Pêche artisanale
1992	0,53 %	?	3,60 %	1,23%	3,07%	?
1993	0,63 %	?	1,95 %	1,39%	1,32%	?
1994	0,65 %	?	2,02 %	1,07%	1,37%	?
1995	0,61 %	?	1,70 %	0,86%	1,09%	?
1996	1,60 %	0,40 %	1,71 %	0,75%	0,11%	0,35%
1997	1,80 %	1,00 %	1,57 %	0,80%	+0,23 %	+0,20 %
1998	1,40 %	0,90 %	1,44 %	0,65%	0,04%	5%
1999	1,50 %	0,70 %	1,57 %	0,93%	0,07%	0,23%

Source : calculs à partir des données de la DPH et de l'INS

Selon la comptabilité nationale issue du SCN 68, sur la période 1992-1995, la pêche contribue à la création de la richesse nationale seulement à 0,60% en moyenne contre 2,31% au regard du guide du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche. Cette divergence s'explique par le fait que les comptes nationaux sur la pêche issus du SCN 68 ne prenaient en compte que la seule activité de production liée à la pêche; les autres activités liées à la pêche (notamment les activités de transformation et de commercialisation) et même les activités de pêche artisanale étant alors inexplorées.

L'intégration effective de toutes les activités liées à la pêche dans les comptes nationaux issus du SCN 93 a permis d'améliorer l'évaluation de la contribution de la pêche à la création et l'accroissement de la richesse nationale. Ainsi, sur la période 1997-1999, les comptes nationaux font-ils ressortir la contribution au PIB de la pêche dans son ensemble et de la pêche artisanale en particulier respectivement à 1,56% et 0,86% contre 1,52% et 0,79% selon le cadre de la MPMEDP. Cette sensible convergence dans les résultats achève de

conclure à une amélioration progressive des comptes nationaux sur la pêche mais aussi à la robustesse de la méthode proposée par la MPMEDP dont l'usage complet reste encore sujet à caution.

3.2 – Analyse critique de l'évaluation selon la MPMEDP

Le cadre méthodologique de l'évaluation de la filière pêche proposé par le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche affiche une requête complète et détaillée dans la connaissance du rôle de la filière pêche en général et de la filière pêche artisanale en particulier. Toutefois, la confrontation à la réalité du terrain atténue l'opérationnalité de ce cadre méthodologique à un double niveau: insuffisance de variables effectivement renseignées et, limite dans la méthode de collecte des données.

3.2.1 – Insuffisance de variables renseignées et incohérence des données.

Les requêtes de la MPMEDP en matière d'exhaustivité vont au-delà du nombre de variables qui font habituellement l'objet d'évaluation et de suivi par les bureaux d'aquaculture et de pêche qui sont en fait les premiers producteurs de l'information statistique sur la pêche.

En effet, seulement quelques variables recensées au niveau de la sécurité alimentaire, de l'emploi et dans une moindre mesure de la création de la richesse sont tenues par ces structures sources de données. Nombre de variables n'existent pas et donc ne sont naturellement pas renseignées. Ainsi, les variables suivantes ont-elles été relevées comme des cas malaisés. Il s'agit notamment des:

- revenus d'appoint;
- populations liées à la filière;
- emplois saisonniers;
- charges de préservation de l'environnement;
- subventions;
- exonérations ou détaxations
- types d'espèces (poisson d'eau douce, poissons démersaux, petits pélagiques, grands pélagiques, crevettes, céphalopodes, etc.).

L'autre écueil est l'incohérence des données produites sur une même variable d'une source à une autre. Ainsi, est-il très souvent arrivé de constater l'existence de grand écart entre les données provenant de l'INS et celles produite par la DPH.

3.2.2 – limites dans la méthode de collecte des données

L'objet de cette étude, étant fondamentalement de faire l'état des statistiques disponibles aussi bien en variables qu'en données tout en se référant au cadre de la MPMEDP et à celui de la comptabilité nationale, elle n'a pas été assortie d'enquêtes.

En outre, des difficultés d'ordre matériel, humain et financier ont été notablement relevées au niveau des bureaux d'aquaculture et de pêche; principaux producteurs des statistiques primaires sur la pêche lors de nos investigations sur les sites échantillonnés.

3.3 – Recommandations et suggestions.

Au regard de ces difficultés et afin de permettre une meilleure évaluation des contributions socio-économiques de la filière pêche en général et de la pêche artisanale en particulier, il convient de renforcer la capacité des bureaux de pêches tant en moyens matériels, humains financiers qu'aux nouvelles techniques relatives à la tenue des statistiques de pêche. Il convient également de réaliser des études complémentaires.

3.3.1 – Recyclage aux nouvelles techniques de suivi-évaluation de la filière pêche

Comme souligné plus haut, la Méthodologie du Programme pour les Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (MPMEDP) a introduit un grand nombre de nouvelles variables qui, jusqu'ici, ne font pas l'objet de suivi. Dès lors il convient, dans le cadre d'un recyclage à l'attention principalement des agents des bureaux de pêche, de faire connaître ces variables, les techniques de relevé de leurs valeurs et leur importance dans la construction des indicateurs caractéristiques. Un accent particulier devrait être mis sur le fonctionnement du modèle suivi-évaluation de la filière pêche défini par la MPMEDP.

3.3.2 – Appui au renforcement de moyens humains et financiers.

Les bureaux de pêche dans les localités investiguées souffrent de sous effectifs au niveau du personnel et de manque de ressources financières pour couvrir même les débarcadères officiellement connus à plus forte raison les débarcadères clandestins. Les données sur la filière pêche sont donc sous évaluées. Dans ces conditions, il importe d'appuyer les bureaux de pêche dans leur effort de recrutement de personnels complémentaires et de dotation en budget de fonctionnement.

3.3.3 – Appui au renforcement de moyens matériels.

Dans les sites visités, il nous a été également donné de constater une inexistence quasi-totale des matériels de travail. Pour les matériels existants, on note une dépréciation très avancée au point qu'ils ne peuvent être opérationnels. Cela conduit à des relevés erronés sur les données primaires, et des déperditions d'informations. Dans ce cas, il importe de doter les bureaux d'aquaculture et de pêche ainsi que toutes les autres structures sources de production et de conservation des données, de moyens modernes (micro-ordinateur, disquettes etc.) de collecte, d'entretien et de conservation des données statistiques primaires.

3.3.4 – Réalisation d'études complémentaires.

Pour une amélioration profonde du guide PMEDP, une enquête cadre sur l'activité de pêche ainsi que sur toutes les activités qui lui sont rattachées aussi bien en amont qu'en aval, s'avère nécessaire. Cette enquête devra être ponctuée d'enquêtes spécifiques notamment sur la viabilité sociale de la filière pêche artisanale.

CONCLUSION

L'activité de pêche affiche une certaine portée au sein de l'économie ivoirienne. L'évaluation de sa contribution à l'économie a évolué avec l'histoire de la comptabilité nationale. Selon le SCN 93, si la pêche en général et la pêche artisanale en particulier ainsi que les autres activités liées sont effectivement prises en compte dans les comptes de la nation ivoirienne, il en est moins des comptes nationaux issus du SCN 68 alors en cours jusqu'en 1996. En conséquence, la filière pêche était globalement sous-évaluée dans les comptes de la nation avec une contribution au PIB d'à peine 0,60% en moyenne sur la période 1992-1995.

Toutefois, sur la base des données disponibles sur la période 1997-1999 selon la comptabilité nationale issue du SCN 93, la pêche contribue pour 1,56% en moyenne à la formation du PIB et la pêche artisanale pour 0,86%. La valeur ajoutée dégagée par la pêche artisanale représente en moyenne 57,6% de la valeur ajoutée totale de la filière pêche sur la même période. Ainsi, avec la comptabilité nationale issue du SCN 93, l'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie connaît une nette amélioration que confirme par ailleurs la MPMEDP.

La Méthodologie du Programme pour des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche (MPMEDP) a introduit une innovation majeure dans la procédure d'évaluation et d'analyse du secteur de la pêche. Celle-ci consiste en une approche systémique de l'étude de la filière pêche. Cette approche considère, dans une même analyse, non seulement les résultats de l'activité de la pêche proprement dite, mais aussi les résultats qui découlent de l'interdépendance des autres activités liées à la pêche.

Dès lors, on imagine aisément la masse d'information qu'une telle approche nécessite et qui constitue par ce fait même ses propres écueils. Effectivement, l'expérimentation de la MPMEDP reste sujette à caution en raison de l'écart observé entre sa structure théorique et la réalité du terrain qui se caractérise fondamentalement par une insuffisance, voire une absence de variables effectivement renseignées.

En conséquence, l'exhaustivité que suggère la MPMEDP n'est atteinte que partiellement. Néanmoins après toute observation, une certaine convergence dans les résultats semble se dégager entre l'approche de la MPMEDP et celle des comptes nationaux, sur le caractère mitigé de la tenue de la filière pêche en général et la filière pêche artisanale en particulier.

En effet, de l'investigation dans la filière pêche considérée sur la période 1990-2002 à la lumière aussi bien des comptes nationaux que de la MPMEDP, il résulte une sécurité alimentaire en légère dégradation et une contribution aux finances publiques en étiolement. En revanche, l'apport de la filière à la création d'emplois et de la richesse nationale affiche une assez bonne tendance.

En l'occurrence, selon la MPMEDP, sur la période 1997-1999, la pêche contribue pour 1,52% en moyenne à la formation du PIB et la pêche artisanale pour 0,79%. La valeur ajoutée dégagée par la pêche artisanale représente alors en moyenne 52,03% de la valeur ajoutée totale de la filière pêche sur la même période.

Sur ces bases, l'amélioration de la MPMEDP et réciproquement des comptes nationaux ne peut se faire que sous certaines conditions et à travers l'appui notable de la FAO. Au niveau de l'amélioration de l'opérationnalité de la MPMEDP, il est suggéré de:

- former et inciter les opérateurs de la filière pêche à la tenue de comptabilité élémentaire permettant une traçabilité de leurs opérations ainsi que la production d'information sur les variables caractéristiques des indicateurs de la MPMEDP;
- disséminer à l'attention de tous les agents producteurs de données statistiques sur la filière pêche, la structure théorique de la MPMEDP ponctuée de cas pratiques;
- renforcer notamment au niveau des bureaux d'aquaculture et de pêche, des moyens matériels et humains nécessaires à la collecte, à la conservation et à la diffusion des données primaires sur la filière pêche;

- mettre en place un suivi systématique régulier infra-annuel et périodique (par mois, par trimestre ou par semestre) et à la lumière de la MPMEDP, l'activité dans la filière pêche;
- réaliser des enquêtes cadres et spécifiques sur toute la filière pêche;
- renforcer la collaboration entre la Direction de la Production Halieutique (DPH) (DP) et l'Institut National de la Statistique (INS) par la mise en place d'un comité de suivi et d'harmonisation des statistiques sur la production halieutique.

Au niveau de l'amélioration des comptes nationaux sur la pêche, il est suggéré que:

- les services des comptes nationaux disposent des données sur l'autoconsommation afin de prendre en compte la production domestique et non la production commercialisée. Cette tâche incombe en amont aux services statistiques de la Direction de la Production Halieutique (DPH). Ces services doivent dans les différentes localités saisir ces données;
- les comptes nationaux évaluent les investissements réalisés dans la filière pêche. Dans cette optique, les services statistiques de la DPH dans les différentes localités seront également sollicités pour fournir les données sur les investissements réalisés au niveau de la pêche artisanale (fours, claies, pirogues, moteurs marins, etc.);
- les services des comptes nationaux en collaboration avec la DPH et les services statistiques de la Douane fassent une distinction en ce qui concerne les importations et les exportations entre les produits de la pêche industrielle et les produits de la pêche artisanale;
- les comptes nationaux publient les statistiques sur la commercialisation du poisson frais et du poisson transformé en dépit de l'inexistence d'une branche spécifique.

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Pêche dans la nomenclature d'activités selon le SCN 68</i>	20
<i>Tableau 2: Contribution de la pêche selon le SCN 68 (en milliards FCFA)</i>	21
<i>Tableau 3: Pêche dans la nomenclature d'activités selon le SCN 93</i>	21
<i>Tableau 4: Contribution de la pêche au PIB (en milliards FCFA)</i>	23
<i>Tableau 5: Pêche artisanale dans le PIB et dans la pêche totale (en milliards FCFA)</i>	24
<i>Tableau 6: Investissement réalisé dans la pêche (en milliards FCFA)</i>	25
<i>Tableau 7: Etat des statistiques sur la sécurité alimentaire dans la filière pêche (en tonnes)</i>	33
<i>Tableau 8: Etat des statistiques sur l'emploi dans la filière pêche</i>	34
<i>Tableau 9: Etats des données sur les principaux prix moyens dans la pêche (en FCFA/kg)</i>	34
<i>Tableau 10: Etats des données sur les valeurs ajoutées dans la filière pêche (en milliards FCFA)</i>	35
<i>Tableau 11: Etats des données sur des contributions au PIB (en milliards FCFA)</i>	35
<i>Tableau 12: Etat des statistiques sur les taxes de pêche (en milliards)</i>	36
<i>Tableau 13 : Etat des statistiques sur la sécurité alimentaire dans la pêche artisanale (en tonnes)</i>	38
<i>Tableau 14: Etats des données sur les principaux prix moyens dans la pêche artisanale(en FCFA/kg)</i>	39
<i>Tableau 15 : Données sur les valeurs ajoutées dans la pêche artisanale (en milliards FCFA)</i>	39
<i>Tableau 16 : Données sur les contributions de la pêche artisanale au PIB (en milliards)</i>	40
<i>Tableau 17: Etat de rapprochement des contributions au PIB selon les méthodes d'évaluations</i>	41

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages spécifiques et documents techniques

GUINGUENO A. M, (1985): la pêche artisanale et la transformation de la production sardinière. Université de Côte d'Ivoire.

FAGGIANELLI D. J, (1983) Consultation de le pêche de sardinelles (Aurita et S. madurais) en Côte d'Ivoire et au Ghana, FAO. Doc. de travail Projet GCP/RAF/250/SPA 51p.

LACROUTS et TYC, (1969): Les ressources halieutiques de la République de Côte d'Ivoire.

LASSARAT A. D, (1968): La pêche en Côte d'Ivoire et ses perspectives de développement. Ministère de la Production Animale, Direction des Pêches Maritimes et lagunaires.

LUNIAGA A. D, (1989): Etude de la pêche artisanale en Afrique: enquête sociologique. Kayar Sénégal ACIDI.

République de Côte d'Ivoire (1979): Accord de pêche Côte d'Ivoire-Sénégal. Abidjan 1979.

République de Côte d'Ivoire (1987): Accord de pêche Côte d'Ivoire-Guinée-Bissau. Abidjan 1987.

République de Côte d'Ivoire (1988): Accord de pêche Côte d'Ivoire-Ghana. Abidjan 1988.

République de Côte d'Ivoire (1990): Accord de pêche Côte d'Ivoire-CEE. Abidjan 1990.

Thèses et mémoires

ADOU Aka Célestin, (2003): Aspects criminogènes du non respect de la réglementation en matière de protection des ressources halieutiques en Côte d'Ivoire: cas de la zone de Dabou. Mémoire de maîtrise, Université de Cocody Abidjan UFR Criminologie.

ANOH Kouassi Paul, (1994): Contribution à l'étude du réseau de distribution des ressources halieutiques marines en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat 3è cycle et présenté par, Université d'Abidjan Cocody, Faculté des lettres Arts et Sciences humaines, Tome I et II.

EL ASSAD. A, (1998): Le fumage du poisson en Côte d'Ivoire: étude du mâchoiron, fumage traditionnel et essai de four moderne. Thèse de doctorat d'Université, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort-France.

Rapports d'activité des bureaux de pêche

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1991) Rapport d'activités janvier 1992.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1992) Rapport d'activités janvier 1993.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1993) Rapport d'activités janvier 1994.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1994) Rapport d'activités janvier 1995.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1995) Rapport d'activités janvier 1996.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1996) Rapport d'activités janvier 1997.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1997) Rapport d'activités janvier 1998.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1998) Rapport d'activités janvier 1999.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (1999) Rapport d'activités janvier 2000.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (2000) Rapport d'activités janvier 2001.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (2001) Rapport d'activités janvier 2002.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (2002) Rapport d'activités janvier 2003.

Bureau Aquaculture et Pêche de Bouaflé, (2003) Rapport d'activités janvier 2004.

Bureau Aquaculture et Pêche de Grand Lahou, (2002) Rapport d'activités 2002, 13 janvier 2003.

Bureau Aquaculture et Pêche de Grand Lahou, (2003) Rapport d'activités 2003, 15 janvier 2004.

Bureau Aquaculture et Pêche de Grand Lahou, (2004) Situation de la Production animale et des ressources halieutiques du département, 1^{er} septembre 2004.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1991) Rapport d'activités janvier 1992.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1992) Rapport d'activités janvier 1993.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1993) Rapport d'activités janvier 1994.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1994) Rapport d'activités janvier 1995.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1995) Rapport d'activités janvier 1996.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1996) Rapport d'activités janvier 1997.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1997) Rapport d'activités janvier 1998.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1998) Rapport d'activités janvier 1999.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (1999) Rapport d'activités janvier 2000.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (2000) Rapport d'activités janvier 2001.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (2001) Rapport d'activités janvier 2002.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (2002) Rapport d'activités janvier 2003.

Bureau Aquaculture et Pêche de Sassandra, (2003) Rapport d'activités janvier 2004.

Rapports d'activité des Programmes de développement

BARD .F.X (1986): Evaluation des ressources halieutiques de Côte d'Ivoire. Centre de Recherche Océanographique.

CHABOUD. C (1989): Socio-économie des pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest; Etat des connaissances et évolution de la Recherche. Contribution à la synthèse des connaissances Symposium ORSTOM-IFREMER, "la recherche face aux pêches artisanales", Montpellier 3-7 Juillet 1989.

Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), (1997) Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime et lagunaire en Côte d'Ivoire, DANIDA, Septembre 1997.

FAO, (1997) Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime et lagunaire. Document Technique n°110, Cotonou, Septembre 1997

Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) (2003) Bilan Diagnostic et perspectives pour la relance du secteur pêche et aquaculture en Côte d'Ivoire (Période de 1990 à 2000) Rapport provisoire mai 2003.

Direction des Productions Halieutiques, (2001) Bilan diagnostic des productions halieutiques et perspectives de relance de la pêche en Côte d'Ivoire, décembre 2001.

Direction des relations économiques extérieures (2001) La pêche en Côte d'Ivoire: les études des pôles d'expansion économique,

WEIGEL .J.Y (1982): Aspects économiques de la transformation artisanale du poisson en Côte d'Ivoire. Communication à la consultance Fao sur la technologie du poisson en Afrique. Juin, 1982 Casablanca

Annuaire statistique de l'aquaculture et des pêches

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1990) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1990.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1991) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1991.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1992) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1992.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1993) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1993.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1994) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1994.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1995) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1995.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1996) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1996.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1997) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère Délégué Auprès du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Chargé de la Production Animale 1997.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1998) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère Délégué Auprès du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Chargé de la Production Animale 1998.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (1999) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1999.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (2000) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 2000.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (2001) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 2001.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (2002) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 2002.

Direction des Pêches et de l'Aquaculture, (2003) Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 2003.

Institut National de la Statistique, (1996) Annuaire statistique des ressources animales, n°2 Edition 1996,

Institut National de la Statistique, (2002) Annuaire statistique des ressources animales, n°7 Edition octobre 2003.